



**Administration contractante:
Délégation de l'Union Européenne en République du
Congo**

**Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles
(ECOFAC 6)**

Formulaire de demande de subvention

11^e Fonds européen de développement

Intitulé de l'action	Conservation et Gestion Participative de l'Aire Protégée de Messok Dja et de sa périphérie
Lieu(x) de l'action	République du Congo – Département de la Sangha, Districts de Souanké, Sembé, Ngbala (Paysage TRIDOM)
Nom du demandeur chef de file	World Wide Fund for Nature (WWF), Bureau du Gabon
Nationalité du demandeur chef de file	Suisse

Numéro d'identification EuropeAid	CH-2007-DOF-2711186912
Numéro de fichier d'entité juridique (s'il est disponible)	6000058604
Statut juridique	Fondation privée créée le 16 octobre 1961
Codemandeur	NA
Entité affiliée	NA

Coordonnées du demandeur chef de file à utiliser dans le cadre de la présente action	
Adresse postale:	Montée de Louis BP 9144 Libreville Gabon
Numéro de téléphone: (fixe et mobile) indicatif pays + indicatif ville + numéro	+241 01 73 00 28 +242 06 968 86 18
Numéro de fax: indicatif pays + indicatif ville + numéro	+241 01 73 80 56
Personne de contact pour cette action:	Cedric SEPULCRE, Congo Conservation Advisor
Adresse électronique de la personne de contact:	csepulcre@wwf.panda.org
Adresse:	Brazzaville, Congo
Site web du demandeur chef de file:	http://wwf.panda.org

Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et à l'adresse e-mail doit être notifié par écrit l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue pour responsable s'il n'est pas en mesure de contacter le demandeur.

Table des matières

PARTIE A. NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION.....	6
1.1. RESUME DE L'ACTION	6
1.2. DESCRIPTION DE L'ACTION (MAX. 1 PAGE)	7
1.3. PERTINENCE DE L'ACTION (MAX. 3 PAGES)	8
PARTIE B. FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE.....	12
1. Informations générales.....	12
2. L'action.....	12
2.1. DESCRIPTION DE L'ACTION	12
3. Le demandeur chef de file.....	38
3.1. IDENTITE	38
3.2. PROFIL.	39
3.3. CAPACITE A GERER ET A EXECUTER LES ACTIONS	47
3.4. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION/COMITE DE DIRECTION DE VOTRE ORGANISATION.....	51
4. Les codemandeur(s).....	52
4.1. CAPACITE A GERER ET METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	52
4.2. EXPERIENCE PAR SECTEUR	54
4.3. EXPERIENCE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	54
5. Entités affiliée(s) participant à l'action.....	56
5.1. DESCRIPTION DE L'/DES ENTITE(S) AFFILIEE(S).....	57
5.2. CAPACITE A GERER ET METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	58
5.3. EXPERIENCE PAR SECTEUR	58
5.4. DECLARATION DE L'/DES ENTITE(S) AFFILIEE(S).....	61
6. Associé(s) participant à l'action	62
7. Liste de controle pour le formulaire complet de demande	63
8. Déclaration du demandeur chef de file	65

Abréviations

ACFAP	Agence Congolaise pour la Faune et les Aires Protégées
AFD	Agence Française de Développement
ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux (Gabon)
AP	Aire Protégée
APN	African Parks Network
CAWHFI	Central African World Heritage Forest Initiative
CIB	Congolaise industrielle des bois
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
EAGLE	Eco Activists for Governance and Law Enforcement
ETIC	Espace TRIDOM Interzone Congo
FCFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
GEF	Global Environmental Facility
HA	Hectares
IFC	International Finance Corporation
IFO	Industrie Forestière d'Ouessou
IMET	Integrated Management Effectiveness Tool
KM	Kilomètres
LAB	Lutte Anti-Braconnage
LAGA	The Last Great Ape
MEF	Ministère de l'Economie Forestière
MINFOF	Ministère des Forêts et de La Faune
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PALF	Projet d'Application de la Loi Faunique (au Congo)
PMAK	Mitrailleuse Kalachnikov
PN	Parc National
PNOK	Parc National Odzala Kokoua
PNUS	Programme des Nations Unies pour le développement

PPP	Partenariat Public Privé
PROGEPP	Projets de Gestion des Ecosystèmes Périphériques des Parcs Nationaux
PS	Performance Standard
REDD	Reduced Emissions from Deforestation and forest Degradation
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale
SEFYD	Société d'Exploitation Forestière Yang Dong
SIFCO	Société Industrielle et Forestière du Congo
SMART	Spatial Monitoring And Reporting Tool
TNS	Trinational de la Sangha
TRIDOM	Tri-National Dja Odzala Minkebe Forest Landscape
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Education, Scientific and Cultural Organization
USFWS	United States Fish and Wildlife Service
USLAB	Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	Fonds mondial pour la nature

PARTIE A. NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

1.1. Résumé de l'action¹

Titre de l'action:	Conservation et Gestion Participative de l'Aire Protégée de Messok Dja et de sa périphérie)
Lieu de l'action:	République du Congo – Département de la Sangha, Districts de Souanké, Sembé, Ngbala (Paysage TRIDOM)
Durée totale de l'action:	45 mois
Contribution de l'UE demandée	1.000.000,00 EUR
Contribution UE	55,09 % du coût total de l'action
Objectifs de l'action	Objectif global : Promouvoir une économie verte caractérisée par un développement économique durable et inclusif, ainsi que la lutte contre le changement climatique. Objectif spécifique : Une préservation plus efficace de la biodiversité et des écosystèmes fragiles dans l'Espace TRIDOM Interzone Congo au travers la création et la gestion de l'Aire Protégée de Messok Dja et sa périphérie.
Groupe(s) cible(s) ²	MEF (Ministère de l'Economie Forestière); ACFAP (Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées); Ministère de la Justice; Sociétés forestières SEFYD et SIFCO; Les communautés locales (environ 20.000 personnes).
Bénéficiaires finaux ³	Le Gouvernement et la population de la République du Congo, les populations locales dépendantes des ressources fauniques, et la communauté internationale en général.
Résultats estimés	R1. Performance Unité de surveillance et lutte anti-braconnage (USLAB) avec SIFCO améliorée, Collaboration LAB transfrontalière Congo Cameroun effective, R2. Création de l'Aire Protégée de Messok Dja et rédaction plan de gestion, Amélioration de la LAB et de l'application de la loi faunique pour AP Messok Dja et Zone ETIC et suivi des grands mammifères effectif; R3. CLIP des communautés obtenu pour classement Messok Dja, Stratégie conservation communautaire et mise en œuvre de certaines activités prioritaires,

¹ Il convient d'annexer également la page de couverture conformément au modèle figurant à la page 1.

² Les «groupes cibles» sont les groupes/entités qui bénéficieront directement de l'action au niveau de l'objectif de cette dernière.

³ Les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui tireront un profit à long terme de l'action au niveau de la société ou du secteur au sens large.

	<p>système des griefs;</p> <p>R4. Formation des écogardes et cadres projet ETIC et USLAB ;</p> <p>R5. Contribution à l'échange d'expérience au niveau régional et aux efforts de capitalisation des expériences.</p>
Activités principales	<p>Appui technique, financier et logistique pour la lutte anti-braconnage dans la zone ETIC et basé sur des accords de cogestion impliquant le WWF (Structure ETIC) avec le MEF et les USLAB avec les sociétés forestières ; Suivi judiciaire de l'application de la loi faunique ; Patrouilles coordonnées avec le Cameroun, Collaboration entre services de faune et judiciaires de la TRIDOM ; Formation et équipement des services de lutte anti-braconnage, Implication effective des communautés entre autres à travers le CLIP pour Messok Dja ; Classement et gestion d'aire protégée; Participation aux activités transversales organisés par l'équipe de coordination régionale ECOFAC 6.</p>

1.2. Description de l'action (max. 1 page)

La présente Action est localisée dans l'**Espace TRIDOM Interzone Congo (ETIC)**. Cette interzone entre les parcs nationaux d'Odzala-Kokoua (Congo), Nki (Cameroun) et Minkébé (Gabon) couvre 21.383 km² et est couverte à 98% par de la forêt tropicale humide. Sa population humaine est d'environ 22.000 habitants, et est à 75% concentrée dans les centres de Sembé, Souanké, Ngbala, et Tala Tala. Des inventaires fauniques réalisés par WWF démontrent l'importance de l'ETIC pour les grands mammifères. En effet, la forêt de Djoua Ivindo qui couvre 11.415 km² entre Minkébé et Odzala –abrite une population estimée de 1.311 [778-2.209] éléphants et 10.208 [7.287-14.299] grands singes (en 2015). La Forêt de Messok Dja (1.456 km² - en cours de classement en aire protégée) a une population estimée de 260 [169-400] éléphants et 2.917 [2.214 – 3.843] grands singes (en 2016). L'Espace TRIDOM Interzone Congo subit une pression incessante sur sa faune par le braconnage, notamment des éléphants, et alimente un important trafic de viande de brousse qui s'est mis en place suite à l'amélioration des routes. En 2016, 18 tonnes ont été saisi en 6 mois au checkpoint Kokoua (PNOK). L'application de la loi faunique n'est pas pleine et effective. En outre, il y a une dégradation des forêts par une exploitation pas toujours durable de la part des sociétés forestières. Face à ce constat, le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) et le WWF ont signé un protocole d'accord en vue de conserver conjointement l'ETIC (Accord de cogestion en 2005, renouvelé en février 2016⁴). **Ce Projet de de conservation ETIC** est géré conjointement par un coordonnateur du MEF avec un assistant technique du WWF. Ce Projet emploie ses propres écogardes et sa base opérationnelle se situe à Sembé. Le Projet a su se **montrer efficace dans la protection de la faune**. En 2016, 61 criminels de faune ont été arrêté et déféré (90% des cas liés à l'éléphant, y inclus 23 personnes catégorisées comme trafiquant et/ou commanditaire), et un total de 43 jugements rendus, dont 37 conduisant à des peines de prison ferme (durée moyenne : 3.3 années). Le projet, a notamment pendant la période 2008-2016, permis de saisir 131 armes de guerre, 4182 munitions de guerre, 22 carabines cal 458 et 195 pointes d'ivoires. L'inventaire faunique 2016 de Messok Dja a montré que la population d'éléphants s'est stabilisée entre 2013 et 2016 malgré une pression très forte du braconnage. Ceci démontre l'impact du projet, plus particulièrement ses activités de patrouilles et celles qui visent à faire appliquer la loi. .

L'objectif spécifique de l'action est de contribuer à une préservation plus efficace de la biodiversité et des écosystèmes fragiles dans l'Espace TRIDOM Interzone au travers la création et la gestion de l'Aire Protégée de Messok Dja et sa périphérie.

L'action contribue aux 5 résultats de la composante 1 de la Décision ECOFAC VI, comme suit:

- **résultat 1** : *Les activités socio-économiques et sectorielles dans les paysages concernés sont coordonnées d'une façon intégrée dans une perspective d'approche paysage qui assure la disponibilité durable des services écologiques pour les parties prenantes*

⁴ MEF-WWF (2016), Protocole d'accord pour la conservation et gestion durable de la biodiversité dans l'Espace TRIDOM Interzone Congo (ETIC).

=>par la mise en place d'une Unité de lutte anti-braconnage (USLAB) avec la société SIFCO (contiguë avec Messok Dja et Odzala Kokoua), le renforcement de la collaboration transfrontalière (LAB, et application de la loi), l'augmentation de patrouilles conjointes et la mise en place d'un système d'échange d'information sur le braconnage dans la TRIDOM ;

- **résultat 2 :** *Des systèmes de gestion efficaces des aires protégées sont développés et opérationnels*

=> par la création et gestion de l'AP de Messok Dja et la mise en place de son plan de gestion, le développement d'un système efficace LAB avec un focus sur Messok Dja, le renforcement d'une cellule de renseignement et d'appui juridique pour lutter contre le crime faunique, et le suivi des populations des grands mammifères sur la zone ETIC ;

- **résultat 3 :** *Les populations riveraines sont associées à la gestion intégrée des ressources naturelles et en tirent un bénéfice durable*

=>par le développement d'une stratégie de conservation communautaire sur Messok Dja, la réalisation un processus du Consentement Libre Informé et Préalable des populations (CLIP) lors de la création de Messok Dja, la mise en place d'un système où les communautés pourront communiquer leur grief.;

- **résultat 4 :** *Les structures de gestion des aires protégées et leur staff sont renforcées*

=>par des formations pour les écogardes ETIC et USLAB organisées en coordination avec WCS et African Parks et pour les cadres ETIC en collaboration avec la composante formation du programme ECOFAC VI. ;

- **résultat 5 :** *Les expériences et connaissances sont échangées et capitalisées au niveau paysage et régional*

=>par la participation et la contribution aux activités transversales coordonnées par l'assistance technique régionale du programme ECOFAC VI ;

Les **principales parties prenantes** à la présente Action sont le Ministère de l'Economie Forestière (création Messok Dja), l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (LAB, USLAB), les exploitants forestiers SEFYD et SIFCO (USLAB, création Messok Dja), les communautés locales (CLIP Messok Dja, conservation communautaire). Des synergies pourraient être créées pendant l'Action avec les acteurs du secteur minier dont les projets sont actuellement à l'arrêt mais leur reprise est envisagée.

L'Action est d'une durée de 45 mois.

1.3. Pertinence de l'action (max. 3 pages)

1.3.1. Pertinence par rapport aux objectifs/secteurs/thèmes/priorités spécifiques de l'appel à propositions

L'Action vise à contribuer à l'**objectif global** de la Décision ECOFAC VI:- «Promouvoir une économie verte caractérisée par un développement économique durable et inclusif, ainsi que la lutte contre le changement climatique », en contribuant à la réduction des émissions liée à la déforestation et dégradation des forêts (création et gestion de Messok Dja), en incitant le secteur privé à appliquer de meilleures pratiques (USLAB) et en contribuant à la conservation dans le paysage «grand TRIDOM – TNS » qui est identifié comme un paysage prioritaire dans le rapport « *Larger than elephants : Inputs for the design of an EU strategic approach to wildlife conservation in Africa* ».

L'Action contribue à l'atteinte de l'**objectif spécifique de ECOFAC 6** - « une préservation plus efficace de la diversité et des écosystèmes fragiles » – plus particulièrement dans l'Espace TRIDOM Interzone Congo par la création et la gestion de l'Aire Protégée de Messok Dja et également en améliorant la conservation de la biodiversité dans l'interzone entre le Parc National (PN) Odzala Kokoua, le PN de Minkébé et le PN de Nki. L'Action s'inscrit dans la composante 1 du programme ECOFAC 6 (gestion durable des aires protégées et les zones périphériques).

Elle contribue aux 5 résultats (voir 1.2) par un renforcement global de la capacité de surveillance dans la zone (USLAB, Projet ETIC, formation écogardes, etc.), par une amélioration de la protection des

zones clés (création Messok Dja) et d'une meilleure implication des communautés (CLIP, Conservation communautaire).

1.3.2. Pertinence par rapport aux besoins et contraintes particuliers du/des pays cibles, de la/des région(s) cible(s) et/ou des secteurs concernés (y compris les synergies avec d'autres initiatives de l'UE et l'absence de double emploi)

L'Action s'inscrit dans la logique du Paysage de la TRIDOM (178.000 km² dont 24% sont des aires protégées), reconnu par un accord tri-national (2005) entre le Cameroun, le Congo et le Gabon et bénéficiant de l'accord LAB TRIDOM (2014). Grâce à cet accord, les services de conservation s'échangent les informations à travers les frontières et organisent des patrouilles binationales. Une faiblesse réside dans le manque d'aires protégées transfrontalières. La création de l'aire protégée de Messok Dja, frontalière du PN de Nki au Cameroun permettra de combler ce manque dans cette zone.

L'Action rentre en synergie avec le programme TRIDOM du WWF qui couvre la zone ETIC, la TRIDOM Cameroun et la zone de Djoua Zadie au Gabon, financés principalement par WWF Pays Bas et USFWS.

L'Action vient en complémentarité au projet CAWHFI-2 (géré par l'UNESCO et financé par l'Union européenne à hauteur de 350.000 € dans l'espace TRIDOM Interzone Congo)) qui se focalise sur le zonage et l'impact des infrastructures dans l'interzone TRIDOM (Congo, Cameroun) et la connectivité entre les sites du patrimoine mondial existants (Dja, TNS) ou potentiels (PNOK).

L'Action renforce la dynamique du programme TNS Nord Congo, financé par USFWS, dans lequel WWF est impliqué avec WCS et APN.

L'Action permettra de contribuer aux efforts d'amélioration de la gouvernance forestière, visés notamment par l'APV FLEGT entre l'UE et le Congo en veillant au respect des obligations de conservation (faune, séries de conservation) des sociétés forestières. SEFYD et SIFCO.

Il convient de rappeler que le projet « EU TRIDOM »⁵ qui s'est déroulé de janvier 2014 à décembre 2015 pour un budget régional 500.000 € dans la zone avait permis d'appuyer la LAB, de veiller à l'application de la loi, d'effectuer un inventaire faunique à Djoua Ivindo, ainsi que de mener les études techniques préalables pour la création de l'aire protégée Messok Dja. En conséquence, la présente Action s'inscrit parfaitement dans la suite de celui-ci.

Le projet est aussi complémentaire avec l'appui de l'UE au réseau EAGLE (LAGA, Conservation Justice, PALF). L'action collabore avec PALF sur les plus grands cas de criminalité faunique.

L'action est en synergie avec les activités du **projet GEF Projet de Conservation Intégrée et Transfrontalière de la Biodiversité dans les bassins du Nord Congo** qui s'intéresse aux patrouilles transfrontalières et à la surveillance communautaire. La création de Messok Dja est également inscrite comme cible dans ce projet GEF.

Le Projet conjoint MEF et WWF dans la zone ETIC permet de réaliser des patrouilles LAB, d'appuyer l'application de la loi, d'effectuer un suivi écologique, de suivre et d'accompagner le développement des infrastructures dans la zone, d'appuyer techniquement au zonage et à la création des aires protégées, d'appuyer la conservation transfrontalière et l'appui au développement des communautés locales. Ce projet est géré par un coordonnateur du MEF et un assistant technique du WWF, avec l'appui du conseiller en conservation du WWF au Congo et du coordinateur TRIDOM du WWF ainsi qu'une assistance technique spécialisée supplémentaire (experts inventaire faune, juriste, logisticien et comptable). Le Projet, malgré un faible effectif d'écogardes (20), a obtenu de bons résultats dans la lutte contre le grand braconnage. En effet entre juillet et décembre 2016, 20 braconniers d'éléphants - y inclus 8 trafiquants/commanditaires – ont été condamnés à une peine moyenne de prison de 4,25 ans. Le Projet a dû prioriser les patrouilles dans certaines zones, ce qui y a permis une stabilisation des éléphants entre 2013 et 2016 dans Messok Dja. Le projet s'est aussi montré performant au niveau de la qualité de ses inventaires faune, de son suivi juridique et par sa dimension de LAB transfrontalière.

Le projet a été évalué pour la période avril 2013 - juillet 2016 (rapport d'évaluation disponible et diffusable auprès de la DUE). L'évaluation souligne : « *One of the strengths of [the project] ETIC is that it has a strong identity and unity and can operate relatively independently from other Ministerial services (it has its own ecoguards and staff, offices, logistical means, etc.). This makes it quite agile. This is also important in an area where the Ministry is very weak on the ground* ». L'évaluation note

⁵ FED/2013/332-377

qu'il est important d'augmenter la capacité de lutte contre le braconnage à travers l'implication directe de WWF dans les USLAB.

La présente Action s'inscrit dans le cadre de ce projet ETIC par le renforcement d'un programme existant depuis 2005 mais il permettra de mettre en exergue de l'appui à USLAB, de la gestion de la faune dans une concession forestière, la création et gestion de l'aire protégée de Messok Dja et le travail avec les communautés riveraines

En 2013, les sociétés forestières SEFYD et SIFCO – présentes dans la zone - ont signé un protocole⁶ dans lequel elles s'engagent chacune à financer le travail de 20 écogardes au sein d'une USLAB. Il est à noter qu'aucune pénalité / sanction n'est prévue par la loi si l'USLAB n'est pas efficace (donc ni dans l'Annexe II grille de Légalité APV). L'USLAB, est composée à ce jour de 10 écogardes (contre 40 en principe, si le protocole était respecté par les sociétés). Faute de moyens et d'une bonne gouvernance, l'USLAB n'a pas obtenu des résultats notables. Le WWF est invité lors de ses comités techniques de suivi. Pour améliorer le fonctionnement, le MEF - orienté par les conseils de WWF – a demandé la création de deux USLAB distinctes (une pour chaque société) et de favoriser les partenariats avec des ONG de conservation. Ainsi, la présente Action entend appuyer la formalisation d'un protocole pour l'USLAB SIFCO (qui s'inspirera des bonnes expériences des protocoles PROGEPP (Partenariat WCS-MEF-IFO/CIB)).

1.3.3. Décrire et définir les groupes cibles et bénéficiaires finaux, leurs besoins et leurs contraintes et indiquer comment l'action abordera ces besoins

Description et critères de choix groupes cibles et bénéficiaires finaux	Besoins et contraintes des groupes cibles et bénéficiaires finaux	Pertinence de l'action
Groupes cibles		
MEF et ACFAP : l'ACFAP a pour mandat d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale en matière de gestion de la faune et des aires protégées. Elle est sous tutelle du MEF. Le MEF oriente la politique forestière et est responsable du classement de l'aire protégée Messok Dja.	*Absence de budget pour les écogardes et fonctionnement USLAB et AP. *Equipes LAB mal formées et mal équipés. *Absence de stratégie paysagère et transfrontalière. Donc besoins d'appui technique, matériel, financier et logistique (LAB, suivi faune, création aire protégée, collaboration transfrontalière, formation).	Appui technique, financier, logistique pour les opérations du MEF et de l'ACFAP à travers la structure ETIC et l'appui à l'USLAB Tala Tala. Appui création aire protégée (Messok Dja). Echanges entre services faune TRIDOM (LAB, intelligence, gestion de l'information) Formation écogardes et cadres.
Ministère de la Justice des droits humains et de la promotion de peuples autochtones : Un partenaire clé pour la lutte contre la criminalité faunique.	Besoin de la présence des ONG pour faire face aux pressions et à la corruption et motiver l'application de la loi faunique. Renforcement de capacité (compréhension loi faunique, collaboration transfrontalière).	Appui technique d'un juriste WWF et présence du projet ETIC lors du processus judiciaire. Séance de sensibilisation et vulgarisation des textes. Médiatisation.
Sociétés forestières SEFYD, SIFCO. Ensemble ils ont 18.504 km ² de concessions forestières dans la zone ETIC chevauchant avec Messok Dja.	Faible capacité technique dans le cadre des USLAB. La gestion faune et LAB ne font pas partie leur cœur de métier. Besoin d'un appui technique & financier et sur la gouvernance pour la gestion de la faune ainsi que pour leur zonage (séries de conservation).	Amener ACFAP/MEF à effectivement scinder l'USLAB Jua Ikié et Tala Tala. Appui technique (LAB, SMART, formation, gouvernance) et appui financier (opérations) pour l'USLAB Tala Tala.
Communautés locales (21.000 personnes)	Elles pensent notamment qu'elles ne sont pas assez consultés par les	CLIP pour la création de Messok Dja. Stratégie

⁶ MEF-SEFYD-SIFCO (2013), Protocole d'accord relatif à la création d'unités de surveillance et de lutte anti-braconnage dans les UFA de Jua Ikié et Tala Tala.

Concernées par la Création Messok Dja et par les actions de la LAB.	projets de conservation, qu'elles perdent leurs droits traditionnels sur la forêt et qu'elles ne gagnent pas suffisamment avec la conservation.	conservation communautaire, système de plaintes, expérience pilote de surveillance communautaire.
Bénéficiaires finaux		
Etat et populations de la République du Congo. L'Etat s'est engagé dans la protection de sa faune. La zone ETIC contient un important héritage faunique pour la nation.	Les populations du Congo souhaitent ne pas perdre l'héritage naturel. L'Etat manifeste sa volonté à conserver la biodiversité. Une meilleure maîtrise du braconnage reflète positivement sur la gouvernance dans les pays. Les réseaux mafieux affaiblissent l'autorité effective des Etats.	L'action renforce l'autorité de l'Etat vis-à-vis des réseaux mafieux et contribue à une meilleure gouvernance et performance des services publics.
La Communauté internationale accorde de l'importance à la faune et nature d'Afrique.	La communauté internationale déplore le braconnage et les atrocités y afférent et la perte des forêts intactes.	Conservation de la faune et des forêts dans une des zones les plus intactes du Bassin du Congo

1.3.4. Éléments avec une valeur ajoutée particulière

L'Action s'inscrit dans une approche paysagère qui combine les paysages TRIDOM et TNS à travers un renforcement des actions (géographiquement complémentaires comme détaillé au point 1.3.2) et donc des efforts de conservation des autres acteurs comme APN (Odzala), WCS (IFO, CIB, Nouabalé Ndoki), et ANPN (Minkébé) et également d'autres sites de WWF (Dzanga Sangha, Lobéké, TRIDOM Cameroun, Djoua Zadié – Gabon).

L'Action contribue à la vision de l'UE d'un grand paysage « Greater TRIDOM TNS » comme une des zones prioritaires pour la conservation de la faune en Afrique.

Le projet de cogestion WWF-MEF « ETIC » qui obtient de bons résultats de conservation au niveau d'un paysage à multiple usages – et dans lequel la présente Action s'inscrit - peut servir de modèle pour d'autres paysages dans la TRIDOM.

Les PPP entre MEF, société forestière, et ONG de conservation pour la mise en place d'USLAB sont une innovation congolaise qui, en cas de réussite avec une entreprise non certifiée, pourra avoir valeur de réplication dans la sous-région.

La réalisation et l'aboutissement d'un processus CLIP avec les communautés locales et autochtones (Baka) pour la création d'une aire protégée sera une première dans la sous-région. Cette promotion des bonnes pratiques en terme de gestion participative permettra de renforcer les relations avec les communautés autochtones et marginalisées Baka ainsi qu'encourager par sa réussite les futures créations d'aires protégées.

PARTIE B. FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE⁷

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Référence de l'appel à propositions	Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles (ECOFAC 6)
Nom du demandeur chef de file	World Wide Fund for Nature (WWF), Bureau du Gabon
Intitulé de l'action	Conservation et Gestion Participative de l'Aire Protégée de Messok Dja et de sa périphérie
Lieu de l'action	République du Congo – Département de la Sangha - Districts de Souanké, Sembé, Ngbala (Paysage TRIDOM)
Durée de l'action	45 mois

2. L'ACTION⁸

2.1. Description de l'action

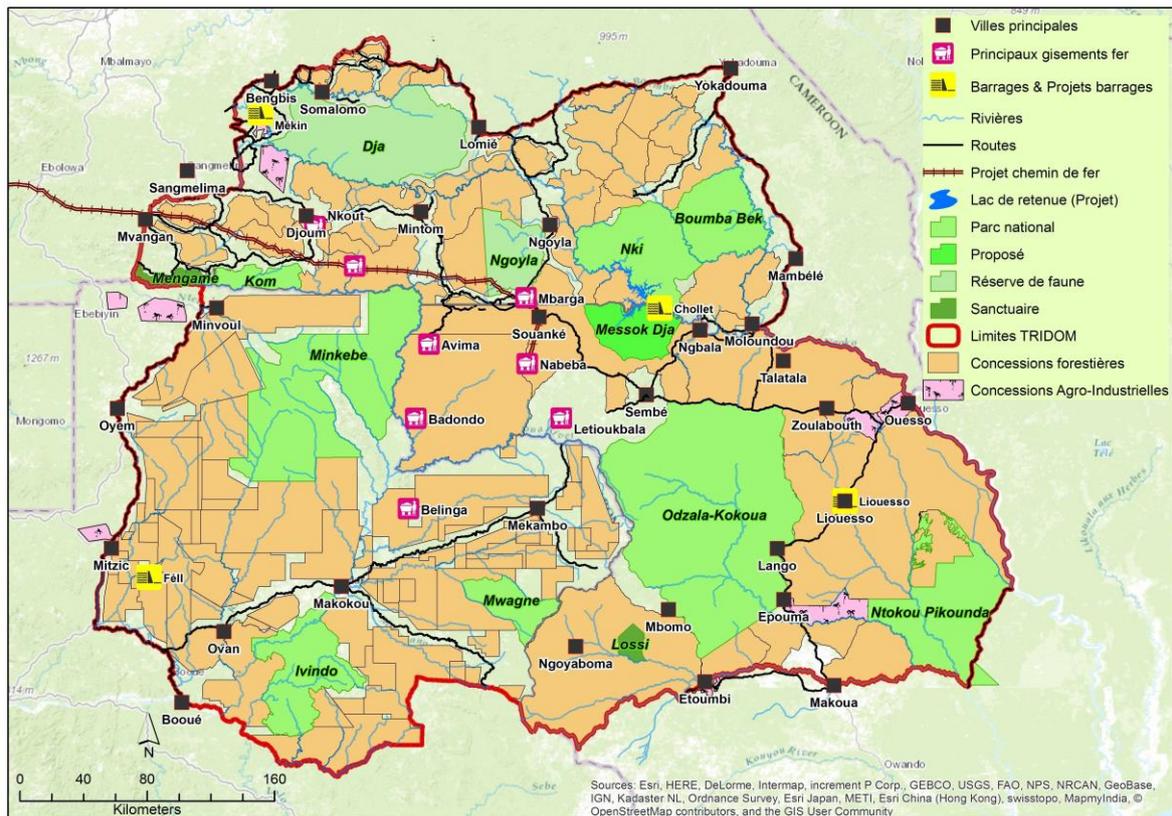
2.1.1. Description (max. 13 pages)

Historique du projet ETIC

Au cœur du Bassin du Congo se trouve le paysage forestier tri-national Dja Odzala Minkebe (TRIDOM), partagé par le Cameroun, le Gabon et le Congo-Brazzaville. Avec une superficie de 178.000 km² - soit, presque quatre fois la taille des Pays-Bas - et seulement quelques 250.000 habitants, elle est couverte à 97% de forêt tropicale. Avec de nombreuses forêts isolées, en dehors des territoires de chasse traditionnels des villages, la TRIDOM est un bastion animalier unique qui abrite notamment des populations d'éléphants en danger critique (30.000 éléphants en déclin rapide), des gorilles et des chimpanzés (au moins 80.000), des léopards, pangolins géants, aigles couronnés, etc. Les gouvernements de ces trois pays, avec l'aide de la communauté de la conservation et des donateurs, ont compris la vitalité de cette région: ils ont augmenté le domaine des aires protégées, passant de 5,5% du paysage en 1999 à 24% (42.319 km²) en 2014. Il comprend à présent 11 Aires protégées dont 5 pour le Cameroun (PN de Nki et Boumba Bek, et les réserves de faune Mengame-Kom, Dja et Ngoyla), 3 au Gabon (PN de Minkebe, Ivindo et Mwagna) et 3 au Congo (PN Odzala et PN Ntokou Pikounda et le sanctuaire de Lossi). La TRIDOM est également reconnue aujourd'hui par la COMIFAC comme un paysage de conservation transfrontalier prioritaire et les trois pays ont signé en 2005 un engagement pour le développement durable dans TRIDOM et mis en place un mécanisme de gouvernance.

⁷ La demande complète se compose du présent formulaire complet de demande, du budget (annexe B) et du cadre logique (annexe C).

⁸ S'agissant des objectifs et de la pertinence de l'action, le comité d'évaluation se référera aux informations déjà comprises dans la note succincte de présentation.



Carte (S Le Duc Yeno, WWF) : La TRIDOM avec concessions forestières, sites principaux miniers (fer), projets barrages, projets palmeraies, et projet de chemin de fer.

La TRIDOM abrite des cultivateurs itinérants traditionnels bantou et des petits producteurs de cacao, des mineurs d'or artisanaux et environ 10.000 personnes issues des communautés autochtones Baka (la plupart au Cameroun). Les gens vivent dispersés dans les villages et les petites villes, situés le long du réseau routier. Jusqu'à récemment, leur empreinte sur l'écologie de TRIDOM était faible, cependant, l'amélioration des routes a entraîné une escalade du commerce de la viande de brousse, tandis que la multiplication par dix des prix locaux de l'ivoire depuis 2006 est le moteur de la terrible crise actuelle du braconnage des éléphants. Le paysage est ciblé par des réseaux bien organisés de trafic d'ivoire et de braconnage et la TRIDOM est maintenant reconnu comme l'un des hauts lieux du braconnage des éléphants en Afrique.

L'extraction des ressources industrielles est présente dans la TRIDOM: plus de 65% du TRIDOM est désormais attribuée à des concessions forestières, et le paysage est qualifié de «Pilbara africaine», avec au moins 5 entreprises engagées dans la préparation de projets de mines de fer. Des routes nouvelles ou améliorées sont en construction et le développement hydroélectrique commence. Les impacts cumulatifs et indirects de ces développements pourraient bien conduire à la fin du TRIDOM en tant que vaste étendue forestière continue. En raison de la chute des prix du minerai de fer, les projets d'extraction de minerai de fer sont actuellement suspendus, ce qui nous laisse le temps de planifier les compensations que les projets devront mettre en place pour la biodiversité.

L'Espace TRIDOM Interzone Congo – ETIC (21 383 km²) - une partie de l'écorégion congolaise du nord-ouest et couvrant 12% de TRIDOM - est presque entièrement recouvert de forêt tropicale de basse altitude. La zone est peu peuplée (densité humaine globale \approx 1 habitant / km²) avec environ 70% de la population située dans les petites villes de Souanke (6.000 hab.), Sembe (5.000 hab.), Ngbala (2.000 hab.) et Tala Tala (2.000 hab.). C'est une forêt interzone qui relie écologiquement le PN de Minkebe au Gabon avec le PN d'Odzala au Congo et le PN de Nki au Cameroun. Il comprend trois unités de gestion forestière (UFA): Tala Tala (6.211 km²), attribuée à une entreprise d'exploitation libanaise (SIFCO), et la Jua Ikié (5.740 km²) et Karagoua (6.553 km²), toutes deux attribuées à une société d'exploitation forestière (SEFYD). Les communautés vivent de la culture itinérante à petite échelle, des plantations de cacao des petits exploitants, de la pêche et de la chasse. Une route principale, la route Sangmelima-Ouesso ou autoroute Trans-TRIDOM (partie de la route Yaoundé

Brazzaville), traverse la zone et est goudronnée de Sembe à Ouessou. La région abrite des espèces phares telles que l'éléphant de forêt d'Afrique, le gorille de plaine de l'ouest et le chimpanzé. Le siège du projet est situé à Sembe, près du site proposé pour la création de l'aire protégée Messok Dja.



Carte (S. Le Duc Yeno, WWF) : la zone ETIC (21,383 km²) avec les UFA's de Karagoua, Jua ikié et Tala Tala. Le projet de parc national de Messok Dja chevauche avec les UFA's Jua Ikié et Tala Tala (et le projet de barrage de Chollet). Le projet ETIC est basé à Sembé.

Des études réalisées dans la zone ETIC ont montré qu'elle continue d'abriter une importante biodiversité, y compris les principales espèces cibles pour ce projet: les éléphants de forêt et les grands singes. Une ligne de base pour le suivi des grands mammifères dans la zone ETIC a déjà été établie pour la forêt de Djoua Ivindo (11.415 km² ; 2015, avec Eléphants 1.311 [778-2.209] / Grands singes 10.208 [7.287 -14.299]) et Messok Dja (1.456 km² ; 2013 et 2016, Eléphants 260 [169-400] / Grands singes 2.917 [2.214-3.843]).

L'inventaire de base de Tala Tala a été finalisé fin 2017 et sera rapporté dans le premier semestre de 2018. Ainsi toute la zone ETIC aura son inventaire de base. La rivière Dja le long de Messok Dja abrite également trois espèces de crocodiles tandis que la rivière « haut » Ivindo est un bastion pour les crocodiles à museau long et les tortues à carapace molle (*Trionyx tringuis*). De plus, les UFA's Karagoua et Jua Ikie sont les seules zones du nord du Congo avec des mandrills. Le WWF a commencé dans la zone en 2005 avec une première reconnaissance dans l'interzone de Minkebe Odzala et la signature du premier accord avec le ministère de l'Économie forestière (août 2005).

L'absence totale d'acteurs de la conservation dans la zone ETIC (alors très lointaine et inaccessible) était la principale raison de la venue de WWF. Il était nécessaire de compléter, au moins de façon spatiale, les efforts de conservation du PN Minkebe (ANPN et WWF) et PN Odzala (alors ECOFAC) et PN Nki (WWF).

Les actions initiales ont été orientées vers le soutien aux écogardes du secteur nord d'Odzala ainsi que sur les missions de reconnaissances (y compris Messok Dja). Le QG de Sembe a été créé en janvier 2008 avec l'embauche d'un Assistant Technique et le recrutement et la formation des 10 premiers écogardes.

En février 2016, le WWF a signé un (nouvel) accord avec le Ministère de l'Economie Forestière sur le soutien à la conservation et au développement durable de l'Espace TRIDOM Interzone Congo (ETIC). L'accord renouvelle et renforce celui de 2005. L'accord met en place un projet commun de conservation sur le terrain pour la conservation dans la zone ETIC. La gestion sur le terrain est assurée par un Coordonnateur MEF en collaboration avec un Assistant Technique de WWF. Le WWF fournit aussi un Assistant Logistique et Financier, un Coordonnateur Bio-monitoring et son Assistant, un Responsable de la conservation communautaire (recruté en octobre 2017) et un Assistant Juridique. Les activités de conservation dans l'ETIC reçoivent le soutien du Conseiller en Conservation au Congo du WWF et du Coordinateur du WWF TRIDOM.

L'accord mandate le projet ETIC pour l'anti-braconnage national et transfrontalière, la lutte contre le trafic de l'ivoire, le suivi juridique, l'assistance technique au zonage et à la création d'aire protégée, le suivi-faune et la collaboration avec les compagnies forestières et minières.

Le projet ETIC est très favorablement reconnu par le Ministère de l'Economie Forestière et l'Agence Congolaise pour la Faune et les Aires Protégées comme un exemple d'une cogestion réussie dans un programme de conservation.

Le Projet ETIC est la seule structure de conservation de la zone ETIC. L'équipe, malgré sa taille relativement modeste, a fait une réelle différence dans la réduction de l'impunité pour la criminalité liée aux espèces sauvages (voir tableaux ci-dessous).

Le projet a notamment pendant la période [2008 -2016] saisi 131 armes de guerre, 4.182 munitions de guerre, 22 carabines cal 458 et 195 pointes d'ivoires. Ainsi par exemple pour l'année 2016 :

Indicateurs	Désignation	Nombre
Matériels de chasse	Arme automatique PMAK (AK 47)	12
	Carabine type 458	03
	Arme de chasse Type calibre 12	11
	Chargeurs vides AK 47	15
	Munitions de PMAK (AK 47)	816
	Munitions de grande chasse	03
	Munition du type chevrotine	01
	Munitions de chasse type double zéro (00)	433
	Câbles métalliques	803
Produits de la faune	Pointes d'ivoires	14 (33,65kgs)
	Viande fumée de chimpanzé	10 kg
	Ecailles de petit pangolin	03kgs
	Peau de crocodile à long museau	01
	Viande de crocodile à long museau	50kg
	Viande d'éléphant	(04 kg)

Tableau (Rapport Annuel Projet ETIC – 2016) : Récapitulatif des indicateurs des saisies 2016

En termes **d'application de la loi** à travers le projet ETIC, en 2016, 61 personnes ont été arrêtées et défermées aux autorités judiciaires à Ouesso pour jugement. 90% des cas étaient liés au braconnage des éléphants y inclus 23 personnes catégorisées comme organisateur du braconnage et/ou trafiquant d'ivoire. Au cours de la même année 2016, 43 criminels de faune arrêtés par ETIC ont été effectivement condamné dont 37 à des peines de prison ferme (en moyenne : 3.3 années).

L'ensemble des coûts opérationnels de terrain du Projet ETIC financés par les subventions trimestrielles du WWF (salaires et bonus écogardes, logistique, location bureaux, coûts LAB, coûts inventaires, petit matériel de terrain, organisation ou participation réunions) étaient de 245.000 Euros en 2016 et en augmentation (le coût a progressivement augmenté de 130.000 Euros/an en 2014 à un coût estimé de 310.000 Euros /an en 2017). Le WWF fourni également l'Assistance Technique au Projet ETIC (LAB, gestion logistique et financière, bio-monitoring, juridique et application de la loi, participation communautaire) et le matériel de terrain acheté à l'international. La totalité des coûts est imputée sur la subvention de WWF au projet ETIC et aucune contribution financière de l'Etat n'est faite à l'exception du salaire du personnel du Ministère affecté (Coordonnateur et aide forestier (2)). Le projet doit tout de même supporter leur prime d'affectation (hors Action). Dans le cadre du projet ETIC, aucun des forestiers n'est tenu de financer le projet mais ils ont une « obligation » d'avoir une USLAB (voir Extrait 1.1).

Analyse FFOM du Projet ETIC dans le cadre de ECOFAC 6

Forces	Faiblesse
- Projet ETIC a une forte identité, fort esprit d'équipe et forte agilité aidé par un fonctionnement relativement indépendant des autres services ministériels (il possède ses propres écogardes et son personnel, ses bureaux, ses moyens logistiques, etc.).	- Manque de fonds et d'efforts consacrés aux communautés. - Manque d'effectif suffisants pour la LAB dans cette grande zone (21,383 km ²) obligeant à une priorisation des

- Bonne connaissance de la zone (présence depuis 2008)	zones.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Modèle de co-gestion ETIC permet de mettre, développer et soutenir un service de conservation pour un paysage à multiple usages. - Développement du processus REDD+ au Congo et spécifiquement du Programme de Réduction des Emissions dans la Sangha et la Likouala. - Financement pour le Nord Congo (GEF BM, GEF PNUD, PFNC(AFD), ECOFAC 6, USFWS) - Modèle USLAB pour la mise en place d'équipes de lutte anti-braconnage en collaboration avec les exploitants forestiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Trop grande pression du braconnage d'éléphant par rapport à la capacité LAB - Instabilité politique. - Manque d'adhésion des populations locales au projet et notamment à la création de l'Aire Protégée Messok Dja.

Tableau : Analyse SWOT (ECOFAC 6 – 2017)

Objectifs et Résultats attendus de l'Action

Objectif global : « Promouvoir une économie verte caractérisée par un développement économique durable et inclusif, ainsi que la lutte contre le changement climatique »

L'Action contribue à la réduction des émissions liée à la déforestation et dégradation des forêts (création et gestion de l'aire protégée de Messok Dja), en incitant le secteur privé à appliquer les meilleures pratiques (USLAB) et en contribuant à la conservation dans le paysage «grand TRIDOM – TNS » qui est identifié comme un paysage prioritaire dans DEVCO (2014) : *Larger than elephants : Inputs for the design of an EU strategic approach to wildlife conservation in Africa.*

Objectif spécifique : « Une préservation plus efficace de la biodiversité et des écosystèmes fragiles dans l'Espace TRIDOM Interzone Congo en lien avec les services écosystémiques associés.

L'action contribue à l'**objectif spécifique d'ECOFAC 6** : « une préservation plus efficace de la diversité et des écosystèmes fragiles" dans l'Espace TRIDOM Interzone Congo au travers de la création et la gestion de l'Aire Protégée de Messok Dja, de la lutte contre le braconnage et la criminalité faunique dans l'interzone Odzala-Minkebe-Nki, et l'atteinte d'une meilleure gouvernance dans la zone ETIC (collaboration secteur privé, implication des communautés, application de la loi faunique).

Résultat 1. (ECOFAC VI) Les activités socio-économiques et sectorielles dans les paysages concernés sont coordonnées d'une façon intégrée dans une perspective d'approche paysage qui assure la disponibilité durable des services écologiques pour les parties prenantes.

Extrant 1.1 La performance de l'USLAB Tala Tala de SIFCO est améliorée grâce à un soutien technique et financier.

SEFYD (Société d'Exploitation Forestière Yuan Dong) et SIFCO (Société Industrielle et Forestière du Congo) sont des sociétés forestières qui ont au total 18.000 km² de concessions dans la zone ETIC, entre le PN d'Odzala Kokoua et la frontière du Cameroun. En 2013, SEFYD et SIFCO ont signé un « protocole d'accord avec le Ministère de l'Economie Forestière relatif à la création d'unités de surveillance et de lutte anti-braconnage dans les UFA de Jua Ikié et Tala Tala » dans lequel les sociétés s'engagent à payer chacun 20 écogardes.

La création des USLAB est une obligation du plan d'aménagement mais il se traduit de façon légale en premier lieu au sein de l'Arrêté portant approbation de la convention d'aménagement et de transformation entre la République du Congo et la Société qui a pour objet l'aménagement durable et la mise en valeur de l'Unité Forestière d'Aménagement (ci-dessous l'exemple pour SIFCO (Arrêté N°5745-2005)).

Article 13 : La Société s'engage à mettre en œuvre le plan d'aménagement de l'Unité Forestière d'Aménagement Tala-Tala, mentionné à l'article 11 ci-dessus, notamment à travers :

- la réalisation d'un programme visant une gestion rationnelle de la faune dans l'Unité Forestière d'Aménagement. A cet effet, il sera mis en place une « Unité de Surveillance et de Lutte Anti- Braconnage » en sigle USLAB, suivant un protocole d'accord à signer avec la Direction Générale et de l'Economie Forestière.

Cet arrêté stipule donc l'obligation de créer une USLAB lors de la mise en œuvre du plan d'aménagement. SEFYD et SIFCO ont donc fait un engagement « volontaire » en mettant en place cette USLAB car aucun plan d'aménagement n'a été validé à ce jour de façon officielle par les sociétés.

Il est à noter qu'aucune pénalité / sanction par rapport à la performance de l'USLAB n'est prévue par la loi même après la validation de son plan d'aménagement.

Pour cela, même si le manuel de non-conformité est encore en cours de rédaction au Congo et que nous ne pouvons pas affirmer que la grille de légalité du processus FLEGT ne prendra pas en compte certains des aspects « faune », nous pouvons penser qu'elle sanctionnera la non-crétion d'une USLAB mais ne pourra sanctionner par rapport à son efficacité.

L'USLAB, n'a pas obtenu des résultats notables. Le WWF a orienté le MEF afin de scinder cette USLAB car cette mutualisation ne responsabilise pas les forestiers sur la gestion de la faune. Cela a même un effet inverse car les forestiers jouent même sur cette dualité par rapport aux financements et aux engagements prévues (ex : le forestier ne dote pas le véhicule déjà acheté pour l'USLAB car l'autre forestier ne l'a pas acheté). De plus, SEFYD possède depuis avril 2016 une autre UFA Karagoua de 655.300 ha et doit donc mettre en place et assurer le fonctionnement d'une autre USLAB.

Fort des expériences historiques des USLAB tripartites au Congo (PROGEPP (Partenariat WCS-MEF – IFO ou CIB)) et surtout de l'échec des USLAB MEF- société forestière (sans implication ONG de conservation), le WWF pense que l'investissement au travers d'un accord tripartite WWF/MEFFDE/SIFCO permettra d'améliorer les capacités de surveillance ainsi que la gouvernance dans la zone ETIC. SIFCO a en effet été choisie car cette société est plus soucieuse de la gestion de la faune que SEFYD et qu'elle est à proximité directe du PN d'Odzala (possibilité de synergie avec African Parks Network). Un draft accord tripartite MEF-SIFCO-WWF a été soumis en mars 2017 au MEF pour examen.

Ce protocole reprend certains axes des protocoles des PROGEPP et du fonctionnement du projet ETIC. Deux des volontés majeures du WWF restent la gestion financière similaire au projet ETIC (voir Extrait 2.2) ainsi que le Projet ETIC comme tutelle (mutualisation des capacités LAB). Le financement de l'USLAB ainsi que son fonctionnement se feront selon le modèle développé dans le protocole avec des coûts partagés bien définis entre le MEF, SIFCO et le WWF. Dans les protocoles en vigueur au Congo, le forestier a généralement la charge des salaires, logement, construction des infrastructures et le partenaire celui de mobiliser l'assistance technique et financière nécessaire à l'exécution des activités (ration, primes, etc.). Le montant estimé apporté par le forestier (hors véhicule et carburant) pourrait s'élever à environ 45 millions FCFA.

A noter : pour SEFYD, elle devra bien entendu créer une nouvelle USLAB spécifique qui comprendra l'UFA Jua-Ikié et Karagoua. Le WWF au travers du projet ETIC continuera d'appuyer autant que possible cette USLAB (pas compris dans la présente Action) et pourra capitaliser alors sur le protocole tripartite avec SIFCO afin de répliquer celui-ci pour engagement plus fort avec SEFYD.

Les activités prévoient donc d'opérationnaliser (équiper, former etc.) (Activité 1.1.3. et Activité 1.1.4.) et mettre en œuvre ce protocole tripartite qui spécifie clairement les responsabilités de chaque partie (Activité 1.1.1). La rédaction et l'adoption d'un plan pratique de gestion de la faune pour l'UFA Tala Tala (Activité 1.1.6) ainsi qu'une assistance technique (Activité 1.1.2.) et financière de WWF permettront la conduite des nombreuses opérations de LAB (Activité 1.1.5.). Afin d'apporter le suivi et l'expertise nécessaire à ces activités, le WWF recrutera un Assistant technique et un responsable financier basé à Tala Tala. Cet assistant technique « Tala Tala » sera sous la gestion directe de l'Assistant Technique « WWF ETIC » (supervision terrain) et le Conseiller en Conservation pour le Congo du WWF (supervision Technique). D'autre part, l'implication du WWF dans une USLAB Tala

Tala plus efficace permettra en outre de soulager en terme de surveillance le projet ETIC sur l'UFA mais également des sécuriser la périphérie Est de Messok-Dja.

Extrant 1.2 : La performance de la LAB transfrontalière Cameroun Congo est améliorée au travers une meilleure collaboration

La collaboration transfrontalière est une nécessité dans la zone transfrontalière Nki-Messok Dja (séparée par la rivière Dja) et dans la zone frontalière avec le Gabon (les rivières Djoua et Ivindo constituent la frontière). La frontière y traverse des zones contiguës d'habitat d'éléphant. Le projet ETIC a pu depuis 2009, grâce au positionnement stratégique du WWF dans la TRIDOM, animer et réaliser des patrouilles binationales. La gouvernance des patrouilles conjointes a été formalisée par les Etats, sous l'impulsion du projet GEF TRIDOM, dans le cadre de l'accord anti-braconnage TRIDOM de 2014. Ce protocole acte dans le cadre des missions conjointes dans son article 5 que « *Le champ d'action des missions de lutte anti braconnage est défini sur un rayon de vingt kilomètres de part et d'autre des frontières internationales communes* ».

Dans le cadre des missions conjointes :

- (i) Congo - Cameroun, nous arrivons sur les 3 dernières années de fonctionnement (2014-2016) à une moyenne de 31 jour de patrouille par an (~2 patrouilles/an) ;
- (ii) Congo – Gabon, 52 jours de patrouilles effectués en 2014 (reprise de cette activité en 2017).

La présente Action permettra de contribuer à obtenir au moins 60 jours patrouilles par an, soit environ 4 à 6 patrouilles, pour les missions de patrouille binationales Cameroun-Congo (et qui visent en particulier le secteur Nki Messok Dja) (Activité 1.2.1).

Cette collaboration transfrontalière porte également sur la mise en place des mécanismes de partage de l'information relative aux réseaux de braconnage entre les pays au niveau sites (Activité 1.2.2) et par des rencontres entre les équipes de terrain des trois pays (établir les plans de travail). D'autre part, les informations relatives à l'intelligence seront également transmises selon les modalités définies lors des rencontres des équipes de terrain et en fonction d'une stratégie commune sur les points « chauds » des réseaux de braconnage. La mise en place et les avantages d'une base de données commune (en tableur Excel à l'heure actuel) comprenant des informations sur les délinquants, le suivi judiciaire et les saisies (armes, pointes d'ivoires, etc.) à l'instar de celle en cours de finalisation par WWF, APN et WCS dans le Nord Congo pourra être discuté dans le cadre de cette collaboration transfrontalière.

Résultat 2. (ECOFAC VI) Des systèmes de gestion efficaces des APs sont développés et opérationnels.

Extrant. 2.1. L'aire protégée de Messok Dja est créée et un plan de gestion est rédigé.

L'espace occupé par le massif forestier de Messok-Dja, d'une superficie estimée à 1.456 km², est retenu par le Ministère comme aire protégée proposée. Cette réflexion s'est faite sur la base des diverses reconnaissances, puis études réalisées par le projet ETIC.

C'est dans ce cadre que ce sont tenues en 2015 et 2016, deux ateliers de validation des études de base et complémentaires nécessaires à la création d'une aire protégée dans le massif forestier de Messok-Dja, en présence des représentants des différents services et départements du Ministère de l'Economie Forestière, des représentants des sociétés forestières SEFYD et SIFCO et des membres du projet ETIC.

Ces ateliers ont permis de valider quatre documents, qui constituent l'éventail nécessaire en vue d'une demande de classement, à savoir :

- Le rapport socio-économique
- Le rapport écologique
- Le rapport d'inventaire des grands mammifères et de la distribution des indices d'activités humaines (inventaires répliqués en 2016)
- Le rapport cartographique.

Deux recommandations principales de l'atelier de 2016 portent sur :

- (i) Le statut accordé à la future Aire Protégée sera celui de Parc National, à savoir la catégorie II de l'UICN.
- (ii) La négociation entre l'administration forestière et les deux partenaires (SIFCO et SEFYD), en ce qui concerne la cession des segments des UFA Tala Tala et Jua Ikié qui devront faire partie de l'Aire Protégée à créer. Cette négociation du périmètre à classer en aire protégée est toujours en cours mais des scénarios de classement ont déjà été discutés lors du Comité Technique de Suivi du projet ETIC en 2017. Il s'agirait de classer dans un premier temps 83.555 ha correspondant aux séries de conservation des UFA Jua Ikié et Tala Tala puis après avoir permis à SEFYD un cycle d'exploitation de classer les 62 045 ha restant afin d'avoir le périmètre complet de Messok Dja comme proposé. Une telle solution négociée est également en discussion pour le PN Ogooué Lékéti proposé dans le sud de Congo.

Les actions à mener sont la poursuite des négociations avec les forestiers et l'administration forestière et spécifiquement l'ACFAP et la DFAP (Activité 2.1.1). En parallèle des consultations des communautés et autres parties prenantes, comme prévu dans le Code forestier, seront également réalisées par le MEF, avec l'appui du WWF (Activités 2.1.2 et 2.1.3.). La consultation avec les communautés sera complétée, par la réalisation d'un processus du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) (voir Extrait 3.1) dans un souci d'impliquer les communautés riveraines à la création et gestion de l'aire protégée de Messok Dja.

L'organisation de la réunion de classement (Activité 2.1.4) ainsi que la rédaction du décret présidentiel demandera un appui du WWF auprès du MEF pour être menées à bien (Activité 2.1.5). Un plaidoyer sera nécessaire afin d'obtenir le Décret de classement (Activité 2.1.6).

Une fois l'aire protégée Messok Dja créée, un plan de gestion simple et fonctionnel sera développé par la suite, en se basant sur les résultats du CLIP (consultation des populations), des études écologiques et inventaires et de la stratégie LAB (Activité 2.1.7). L'application IMET sera utilisée pour suivre l'efficacité de gestion.

Dans le cadre de cette Action, il n'est pas prévu la création d'infrastructures pour Messok Dja mais les actions du plan de gestion comme la LAB (extrait 2.2), le suivi faune (extrait 2.4) ainsi que la gestion périphérique avec les populations (extrait 3.2) seront appuyées à travers la structure ETIC. La forme de gestion (Co-gestion, PPP, etc.) n'est pas encore défini avec le Ministère mais le but du WWF est de continuer à s'impliquer le plus possible dans la gestion de Messok-Dja.

Extrait 2.2 Un système efficace LAB pour Messok Dja et la zone ETIC est en place



Le WWF travaille au TRIDOM Congo à travers un accord avec le MEF sur l'Espace TRIDOM Interzone Congo (ETIC), « Projet ETIC », avec base à Sembe. Les activités de conservation dans l'ETIC sont gérées par un Coordonnateur MEF-ETIC en collaboration avec un Assistant Technique de WWF. Le WWF fournit aussi un Assistant Logistique et financier, un Coordonnateur Bio-monitoring, un Expert CLIP (recruté en octobre 2017) et un Assistant Juridique. Ce personnel est engagé par le WWF sous un contrat de consultance long durée renouvelable d'année en année. La structure du projet ETIC emploie 20 gardes (L'action ne permettra certainement pas une augmentation de ce nombre) dont la tâche est de surveiller l'ensemble de la zone ETIC mais avec un focus particulier sur Messok Dja. Le Projet a également son propre règlement intérieur (qui permet entre autres de licencier sans préavis ni indemnité tout employé complice du braconnage ou corrompu). Le WWF Gabon accorde des subventions au projet ETIC sur une base d'un budget trimestriel et selon l'évaluation continue des activités. La gestion financière du projet est assurée par l'assistant logistique et financier WWF avec un système de décaissement selon les activités suivant un modèle de double signature (Coordonnateur MEF – WWF) et un rapportage financier mensuel et trimestriel.

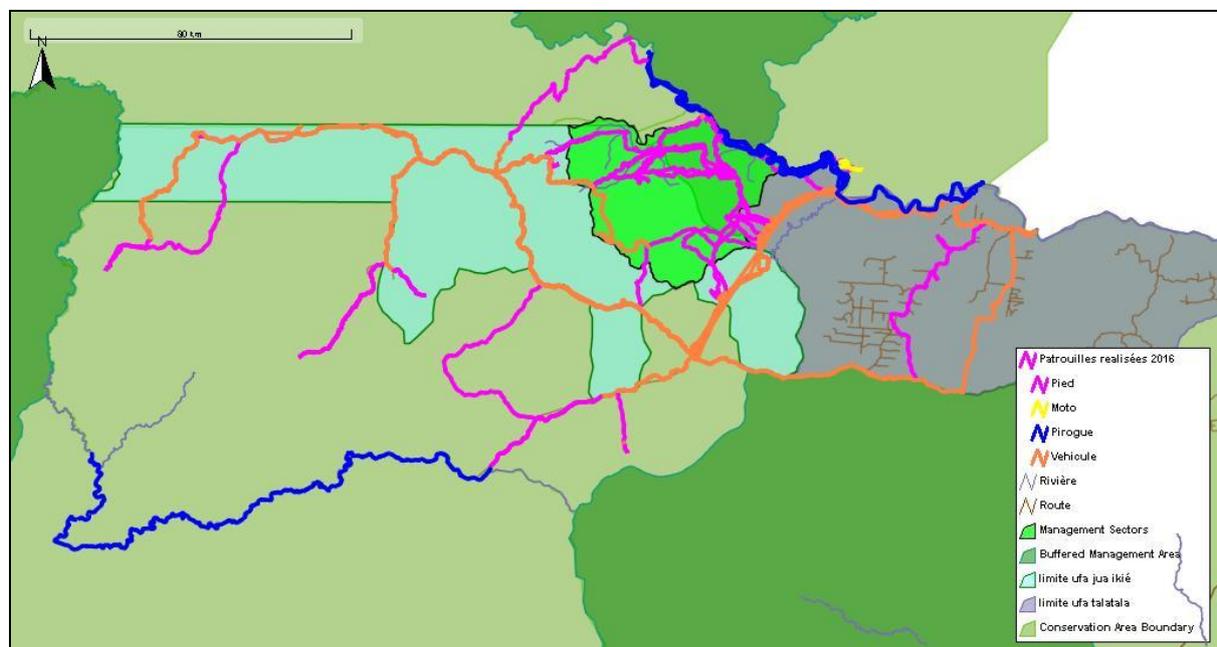
L'inventaire 2016 de Messok Dja a montré que la population d'éléphants s'est stabilisée entre 2013 et 2016 malgré une pression très forte du braconnage, indiquant l'efficacité des patrouilles ETIC. Par

exemple au courant de l'année calendrier 2016 le projet ETIC a arrêté et défermé pour jugement 61 criminels de faune (90% des cas liés à l'éléphant). Au cours de l'année 2016 un total de 43 jugements ont été rendus, dont 37 conduisant à des peines de prison ferme (durée moyenne : 3.3 années). Le taux élevé d'arrestation (y inclus des trafiquants et commanditaires) et les patrouilles régulières du Projet ETIC dans Messok Dja ont fortement aidé à réduire le braconnage dans cette zone qui reste sous forte pression. Le projet ETIC focalise ses activités LAB et renseignement sur l'aire protégée de Messok-Dja (Extrant 2.1) (voir carte ci-dessous : Trajets des patrouilles 2016). L'apport de l'Action pourrait financer 2160 hommes-jours par année de surveillance.

La présente Action permettra de poursuivre et d'augmenter l'efficacité des opérations LAB du Projet ETIC en contribuant à une bonne gestion des équipes de lutte anti-braconnage (y inclus le salaire des écogardes, leurs opérations, la logistique et les primes de performance) mais aussi par la gestion financière stricte de WWF (Activité 2.2.1). Les missions de lutte anti-braconnage d'ETIC visent surtout le braconnage éléphant et le trafic d'ivoire.

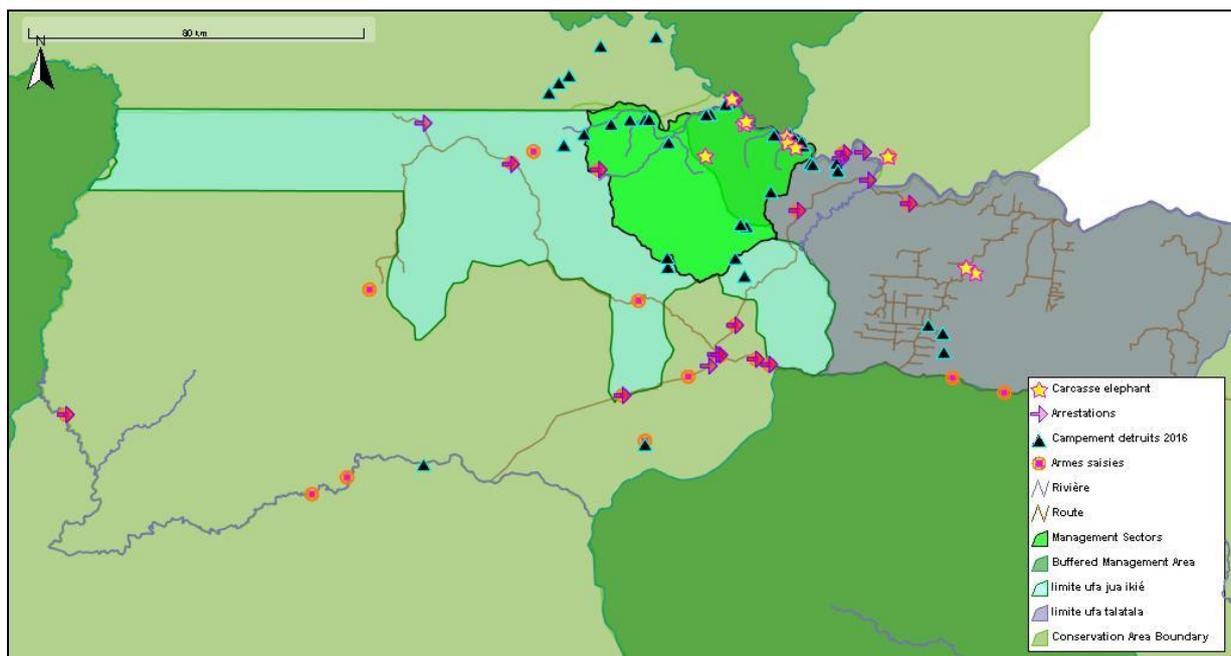
La couverture spatiale des patrouilles et des événements tels que les arrestations, les observations de la faune, les carcasses, les saisies, continuent d'être enregistrées depuis début juillet 2014 dans la base de données SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool)) (Activité 2.2.2). SMART⁹ est un outil de collecte et archivage de données mais qui permet également d'aider les gestionnaires à mieux suivre, évaluer et gérer de manière adaptée leur activité de patrouille. Outre l'équipement de base nécessaire (tentes, GPS, uniformes, etc), l'Action contribuera aussi à l'utilisation de nouvelles technologies comme les Garmin inreach communicators (qui permettent l'échange de messages géoréférencés par satellite et de suivre en temps réel les équipes d'écogardes) et les smartphones (modèles robustes pour entrer directement les données d'inventaire et SMART sur le terrain, sans passer par les fiches) (Activité A.2.2.3). Le projet apprendra de l'expérience d'APN à Odzala avec les Garmin communicators mais la mise en place d'un control room similaire semble prématurée.

Pour être efficace, les équipes d'écogardes ont régulièrement besoin de renforcer leurs capacités au travers des formations ou des recyclages (formation paramilitaire, loi sur la faune, droits de l'homme, fraude et corruption, orientation en forêt etc.) –Activité 2.2.4). Une partie de ces formations seront éventuellement organisée en collaboration avec les African Parks Network et/ou WCS.



Carte (Mbolo/WWF): Trajets des patrouilles 2016 issu de SMART. La carte montre que le focus des patrouilles pédestres et fluviales du Projet ETIC est sur Messok Dja.

⁹ <http://smartconservationtools.org/>



Carte (Mbolo/WWF) : Actions LAB et carcasses d'éléphant trouvées (2016). Le projet ETIC incite aussi le MINFOF Cameroun à mener des patrouilles régulières dans le secteur Sud du PN de Nki.

Extrait 2.3 Une cellule de renseignement et appui judiciaire contribuent à une application entière de la loi faunique

Les équipes du projet dans la zone ETIC entretiennent des réseaux d'indicateurs locaux (Activité 2.3.1.) qui produisent de l'information permettant de déclencher des opérations visant l'arrestation de criminels de faune (éléphant) (Activité 2.3.2). Les indicateurs locaux reçoivent du crédit de téléphone et surtout une prime si l'information fournie donne lieu à une arrestation. La prime est liée à l'importance de l'arrestation.

En général, pour le suivi de la procédure judiciaire ; le WWF, via son juriste basé à Ouessou, travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la justice mais aussi avec le PALF, APN et WCS (WCU en particulier) (Activités 2.3.3, 2.3.6, 2.3.7.). Au Congo, pour les arrestations d'importance, le WWF s'est doté des services d'un bureau d'avocat (Cabinet Esseau) pour appuyer le Ministère en justice (Activité 2.3.4).

Ce suivi appuyé par les données de SMART permet d'avoir une base de données sur l'application de la loi mise à jour régulièrement. D'autre part dans le but de sensibiliser les populations sur la loi faunique et les sanctions prévues par cette loi, mais aussi heurter la sensibilité des autorités judiciaires sur la question du suivi juridique des affaires relatives à la faune, le WWF a choisi d'exposer certaines affaires aux médias (Activité 2.3.5). Le projet ETIC a produit 28 pièces qui ont été relayés via les médias (Agence d'information d'Afrique centrale, les Dépêches de Brazzaville, WWF Website, Le souverain) au cours de l'année 2016. Ces activités ainsi que d'autres activités « Média » seront détaillées dans le plan de communication qui sera préparé dans les premiers mois de l'Action et sera mis en œuvre tout au long de l'Action dès sa validation par le DUE. Les groupes cibles visés seront le « Grand public », les autorités étatiques, les magistrats, les représentations internationales (ambassades, organisations internationales), les organismes internationaux et de coopération bilatérale et les partenaires financiers

La présente Action permettra de contribuer à l'ensemble de ces activités.

Extrait 2.4 Un système de suivi pour les grands mammifères est mis en œuvre

Une ligne de base pour le suivi des grands mammifères dans l'ETIC a déjà été établie pour **la forêt de Djoua Ivindo** (11415 km² ; 2015) et **Messok Dja** (1456 km² ; 2013 et 2016). Ainsi :

- Messok Dja (2016) : Eléphants 260 [169-400] / Grands singes 2.917 [2.214-3.843] (*grosso modo* stabilisation des éléphants et grands singes entre 2013 et 2016)
- Djoua Ivindo (2015) : Eléphants 1311 [778-2.209] / Grands singes 10.208 [7.287 -14.299]

L'inventaire de base de **Tala Tala** a été finalisé fin 2017 et sera rapporté au premier semestre de 2018. Ainsi toute la zone ETIC aura son inventaire de référence.

L'Action contribuera à la nécessité de répliquer les inventaires de Djoua Ivindo et de Messok Dja (tous les 3-4 ans) (Activités 2.4.2, 2.4.3) afin de suivre au plus près les populations des grands mammifères et particulièrement l'éléphant dont les populations du TRIDOM sont victimes d'un braconnage catastrophique. Ainsi le prochain inventaire Djoua Ivindo pourra démarrer en 2019, suivi par le nouveau inventaire de Messok Dja afin d'évaluer la tendance des populations d'éléphants.

Aussi, l'Action permettra le déploiement d'une trentaine de camera pièges (acheter hors Action) afin de mieux comprendre et documenter la faune dans des sites particuliers peu connus (bais, lacs, bauges, banc de sable, arbres fruitiers, etc.) (Activité 2.4.1).

Résultat 3. (ECOFAC VI) Les populations riveraines sont associées à la gestion intégrée des ressources naturelles et en tirent un bénéfice durable

Extrait 3.1 Le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) des communautés locales et populations autochtones est obtenu pour la création de Messok Dja

Le dossier de protection de Messok-Dja doit passer à présent sur la dernière phase de négociation, appuyé par le WWF, entre le MEF et les sociétés forestières. Bien entendu, une phase de concertation au travers d'un processus de Consentement, Libre, Informé et Préalablement (CLIP) avec les populations riveraines sera primordiale dans la réussite de la future gestion de l'AP Messok-Dja.

En effet ; le droit à l'autodétermination des Peuples Autochtones (PA) et des Communautés Locales signifie qu'ils ont le droit de déterminer leur propre développement économique, social et culturel, de participer à tout processus démocratique de gouvernement, et d'influencer politiquement, socialement et culturellement leur avenir. Le CLIP est utilisé dans le cas d'espèce, pour garantir la pleine participation des populations Autochtones et Locales dans le processus décisionnel de la création de l'aire protégée Messok-Dja. A cet effet l'Action contribuera :

- La réalisation de la cartographie participative dans tous les villages situés autour de la zone proposée pour la création du parc (Activité 3.1.1). Cette activité permettra non seulement les zones d'activités des populations locales et autochtones et par conséquent d'identifier les villages dont les zones d'usages se superposeront avec la zone concernée pour le parc. Seules ces dernières seront concernées pour la suite du processus CLIP.
- Aux déploiements des missions de sensibilisation et de formation afin d'éclairer et organiser les communautés locales et autochtones et de consigner dans un document leurs attentes vis-à-vis du futur parc national (Activité 3.1.2).
- L'organisation des réunions multipartites de concertation/négociation dans chaque village pour trouver des compromis éventuellement entre les différentes parties (Activité 3.1.3).
- L'organisation des ateliers au niveau de chaque district pour l'officialisation du consentement des communautés à propose de la création du le parc mais aussi pour la signature des protocoles d'ententes (Activité 3.1.4).
- La mise en place d'une Plateforme Consultative de gouvernance locale des ressources naturelles dans chaque localité afin de pérenniser et garantir la pleine participation des parties dans la gestion des ressources naturelles (Activité 3.1.5). La plateforme sera constituée des représentants des communautés Locales et Autochtones, l'Administration déconcentrée et décentralisée, les opérateurs économiques, la société civile locale etc.
- L'action développera pour Messok Dja également un système où les communautés pourront communiquer leur grief (Activité 3.1.6). Ce système de grief sera élaboré au sein des différentes plateformes précédemment énoncées. Les griefs peuvent inclure des conflits

humains-faune, une mauvaise conduite perçue ou un traitement injuste par les écogardes, un traitement inégal par les écogardes, la pression exercée par des étrangers ou des autorités sur les communautés pour s'occuper de la criminalité en matière de faune, etc. Le Projet ETIC sera en charge de la mise en œuvre (application) mais le système sera suivi par les différentes plateformes.

Extrant 3.2. Une stratégie de conservation communautaire est développée et mis en œuvre autour de Messok Dja.

Se basant sur les résultats des différentes consultations et des attentes environnementales, sociales et économiques des communautés Locales et Autochtones, l'action contribuera au développement d'une stratégie de conservation communautaire (Activité 3.2.1.) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autour du parc tout en conciliant les objectifs de conservation.

A partir de la deuxième année du projet, nous mettrons en œuvre les activités que les communautés auront définies comme prioritaires dans la stratégie de Conservation Communautaire (Activité 3.2.2.).

Résultat 4. (ECOFAC VI) Les structures de gestion des AP et leur staff sont renforcés

Extrant 4.1 : le Projet participe à l'amélioration du métier d'écogardes et à leur formation

Le Projet ETIC :

- a. - Contribuera à la caractérisation du métier d'écogarde en Afrique centrale, en collaboration avec le CEDAMM au Gabon et notamment par une consultation des agents du Ministère sur les fonctions savoir et compétences attachés au métier d'écogarde (Activité 4.1.1.)
- b. Participera aux ateliers de validation des référentiels métiers et formation (Activité 4.1.2).
- c. Participer à l'amélioration du statut d'écogardes au travers des recommandations administratives (Activité 4.1.3).
- d. Contribuer à l'analyse de l'évaluation du dispositif soumise par le CEDAMM(Activité 4.1.4).

Extrant 4.2 : Des cadres d'ETIC sont formés per les centres spécialisés du réseau RIFFEAC

Les cadres du projet ETIC seront envoyés en formation sur différents domaines en fonction des opportunités de formation dans les centres du réseau RIFFEAC (Activité 4.2.1). Le WWF apportera également son soutien dans le cadre des formations organisées par la composante régionale d'ECOFAC 6 (Activité 4.2.2).

Résultat 5. (ECOFAC VI) Les expériences et connaissances sont échangées et capitalisées au niveau paysage et régional.

Extrant 5.1 : Participation d'ETIC dans les échanges régionaux d'expérience.

Le projet ETIC participera aux réunions régionales d'échanges d'expériences et aux différents comités de pilotage du projet ECOFAC 6 tout au long de l'action (Activité 5.1.1).

Le projet accueillera sur site les missions de l'AT régional « Capitalisation du programme ECOFAC » pour enrichir le reporting régional et participer à la visibilité du programme lors des comités de suivi régionaux en fournissant des éléments de communication (études de cas, articles, documents de capitalisation) (Activité 5.1.2).

Le WWF alimentera les supports de visibilité du programme (Activité 5.1.3).

Les membres de l'équipe contribueront aux actions de plaidoyers régionaux organisés dans le cadre de ECOFAC 6 et de sa cellule de coordination pour le compte de la CEEAC sur divers sujets prioritaires (conservation et exploitation forestière, conservation et grands travaux, conservation et sécurité, etc...)(Activité 5.1.4). Par ailleurs, elle contribuera aux enquête et documents thématiques de l'OFAC)(Activité 5.1.5)

Enfin, WWF participera autant que possible aux réunions annuelles d'échanges d'expériences organisées par ECOFAC 6 (Activité 5.1.6).

L'assistance technique régionale favorisera cet échange de connaissance.

Extrait 5.2 : WWF contribue aux efforts de capitalisation des expériences et de vulgarisation.

Le WWF contribuera régulièrement aux ouvrages de capitalisation des expériences et de vulgarisation. WWF pourra contribuer au niveau régional ou paysage avec les résultats d'inventaire faunique dans la zone ETIC et la TRIDOM, aux efforts de promotion de la connectivité écologique dans la TRIDOM, à l'analyse régionale de l'application de la loi faunique, à communiquer sur son expérience d'application du CLIP pour Messok Dja, aux expériences avec le secteur privé (USLAB, application des standards comme IFC PS6 (cas de barrage de Chollet¹⁰), à une analyse régionale des données SMART, etc.

2.1.2. Méthodologie (max. 5 pages)

Les méthodes de mise en œuvre choisies et les raisons de ce choix

En grande ligne, pour diminuer le braconnage mise en œuvre des activités selon 6 axes :

- a. *Evaluation* : évaluer les populations de faune, suivre la LAB à travers SMART, suivre la gestion d'aire protégée (Messok Dja) avec IMET, suivi de l'application de la loi faunique.
- b. *Capacité* : assurer des écogardes bien formés, motivés, suivis et équipés et en nombre suffisant.
- c. *Technologie* : utiliser comme opportun les technologies modernes (Delorme Inreach Communicator, Smartphone pour collecte données SMART,...)
- d. *Communautés* : collaboration afin de prévenir le crime faunique (système d'échange d'information avec les communautés), bénéfiques pour les communautés liés à la conservation (ex. surveillance communautaire)
- e. *Intelligence* : réseaux d'informateurs et intelligence afin d'arrêter les trafiquants d'ivoire/peaux de panthères/ écaille de pangolin.
- f. *Collaboration* : collaboration avec les autres services (police, douanes), avec les autres services de conservation (APN, WCS) et à travers les frontières (ANPN & WWF Gabon, MINFOF & WWF Cameroun).

Renseignement et opérations. Un des focus de l'Action est sur le renseignement (réseau d'indicateurs et enquêteurs professionnels envoyés sur le terrain) suivi d'opération par des équipes, puis traduction et suivi en justice. Ceci est nécessaire en particulier pour arrêter les commanditaires de la grande chasse et les trafiquants d'ivoire qui ne sont que rarement inquiétés par les patrouilles ordinaires des écogardes.

Patrouilles régulières. Des patrouilles « régulières » d'écogardes seront orientées vers les derniers bastions des éléphants (en particulier Nki/Messok Dja et Djoua Ivindo) afin de dissuader le braconnage en premier lieu, soit dans des zones où une activité illégale est soupçonnée/connue. Ces patrouilles régulières bénéficieront d'un suivi par le système SMART et l'utilisation de technologies comme le Delorme Inreach Communicator (suivi en temps réel de la position des écogardes, possibilité d'échanger des messages avec la base).

Accords avec les sociétés privées. Un effort particulier est attendu du secteur privé pour financer des équipes supplémentaires d'écogardes afin d'augmenter les effectifs nécessaires pour une surveillance accrue. Au niveau légal, la société doit prendre certaines mesures pour la faune mais aucune sanction ne porte sur l'efficacité de son USLAB

¹⁰ Un barrage de 600 MW est proposé sur la Dja (secteur Nki Messok Dja). WWF travaille sur cette menace pour la biodiversité à travers le projet CAWHFI 2.

L'accord tripartite (cf. PROGEPP) reste donc au Congo, le meilleur moyen de garantir la redevabilité des forestiers par rapport à leurs obligations légales sur la faune et sur les USLAB en particulier car un système de cogestion avec une ONG de Conservation force le forestier à être plus impliqué et d'autre part il rassure le forestier sur la gestion financière et technique de sa participation. Cette confiance pousse alors le forestier à continuer et améliorer son implication.

Les sociétés forestières SEFYD et SIFCO (interzone PN Odzala – frontière Cameroun) devront financer chacun jusqu'à 20 écogardes supplémentaires (selon l'accord de création des USLAB signés entre les sociétés forestières et le MEF). Le choix se portera en priorité sur SIFCO dont la sensibilité en matière de faune est évaluée supérieure à celle de SEFYD. L'expérience avec SIFCO, si elle est couronnée de succès, permettra dans un deuxième temps de s'étendre sur la collaboration avec SEFYD (environ 1.200.000 ha en UFA).

Les inventaires grande faune suivront le protocole « Recce - Transect » qui est bien reconnu et maîtrisé et qui permet d'estimer le nombre d'éléphants et grands singes. Cette estimation du nombre est importante parce que « plus parlante / plus forte pour la communication » avec les parties prenantes. Les inventaires « grande faune » bénéficieront de l'expertise du Coordonnateur Régional Bio-monitoring et d'une forte expérience de l'équipe d'inventaires du Projet ETIC.

D'autre part **le suivi de sites clés par camera pièges** a fortement cru ces dernières années. L'utilisation des CP apportent des informations complémentaires et permet de détecter des espèces rares ou la relative importance d'un site (ex. clairière, bauge, banc de sable, piste) pour une série d'espèces.

Le dossier de protection de Messok-Dja doit passer à présent sur la dernière phase de négociation, appuyé par le WWF, entre le MEF et les sociétés forestières. Bien entendu, une phase de concertation au travers d'un processus de Consentement, Libre, Informé et Préalablement (CLIP) avec les populations riveraines sera primordiale dans la réussite de la future gestion de l'AP Messok-Dja.

En effet ; le droit à l'autodétermination des Peuples Autochtones (PA) et des Communautés Locales signifie qu'ils ont le droit de déterminer leur propre développement économique, social et culturel, de participer à tout processus démocratique de gouvernement, et d'influencer politiquement, socialement et culturellement leur avenir. **Le CLIP est utilisé dans le cas d'espèce, pour garantir la pleine participation des populations Autochtones et Locales dans le processus décisionnel de la création de l'aire protégée Messok-Dja.**

Le processus CLIP va se dérouler en six grandes phases :

- a. La cartographie participative des zones d'usages des ressources naturelles des communautés villageoises, pour la localisation des zones d'activités villageoises, l'identification des propriétaires des droits fonciers et enfin, les communautés qui feront partie du CLIP.
- b. Sensibilisation et formation des parties prenantes notamment les communautés locales et autochtones afin de les éclairer pour qu'elles puissent donner leurs avis et leurs attentes, en toute connaissance de cause, concernant la création du Parc d'une part et d'autre part de les aider à identifier la structure au niveau de la communauté qui participera à la négociation/ concertation. Afin de garantir, la transparence, l'inclusion et l'équité dans le processus de consultation, le projet ETIC envisage de confier cette tâche à une organisation défendant les Droits de l'homme issue de la société civile nationale Congolaise pour son indépendance
- c. La concertation et la négociation des parties prenantes (administration, Populations Locales et Autochtones, concession forestières, société civile ; etc.) il s'agira au cours de cette étape de s'accorder sur les divergences entre toutes les parties et trouver des compromis qui seront consignés dans un document ici appelé « protocole d'accords »
- d. La signature des protocoles d'accords, en présence de toutes les parties et des autorités compétentes dans chaque district, il sera question de formaliser de façon officielle les engagements pris des différentes parties au cours des ateliers au niveau de chaque District traversé par le future Parc.
- e. La mise en place d'une Plateforme de gouvernance locale des ressources naturelles, cet organe consultatif aura pour mission de défendre les intérêts de la localité au développement et à la mise œuvre des projets liés à la conservation des ressources naturelles. Il aura aussi pour rôle de suivre la mise en œuvre des engagements énoncés dans les protocoles d'accords.

- f. L'élaboration des procédures de règlement des conflits au sein de la Plateforme aura pour objectif de prévenir les conflits éventuels. Un ensemble d'étapes pour arriver à un règlement à l'amiable sera élaboré et ensuite vulgariser auprès des communautés de base.

Une attention sera portée sur le partage d'expérience dans le cadre du processus CLIP de par sa particularité dans le bassin du Congo, le Projet entend publier un document de synthèse et des communications.

Surveillance Communautaire : la méthode utilisée pour assurer la collaboration des communautés locales dans cette activité passera par une responsabilisation des communautés sur la gestion de leurs terroirs ainsi qu'au travers de mesures incitatives récompensant leur bonne gestion.

Synergie avec d'autres initiatives

L'Action s'inscrit dans la logique du paysage de la TRIDOM (178.000 km² avec 24% couvert par les aires protégées), et reconnu par un accord tri-nationale (2005) entre le Cameroun, le Congo et le Gabon et bénéficiant de l'accord LAB TRIDOM (2014) qui gouverne les patrouilles binationales. Déjà les services de conservation s'échangent les informations à travers les frontières et organisent les patrouilles binationales.

L'action est **complémentaire et renforce l'action de l'UE vis-à-vis du PN d'Odzala-Kokoua** (African Parks Network). L'action adresse les réseaux maffieux de trafic d'ivoire qui sont aussi en partie responsable pour le braconnage d'ivoire dans le PNOK et pour le transit de l'ivoire du PNOK vers le Cameroun. Le WWF et APN travaillent déjà d'ailleurs de façon concertée sur le problème du braconnage. L'action promeut la préservation d'un bloc de forêt entre le PNOK et le Massif de Minkébé et veut éviter l'isolation du PN d'Odzala. Les éléphants migrent hors d'Odzala vers l'interzone Minkébé-Odzala et pourront y retrouver une meilleure sécurité.

L'action **complète le projet CAWHFI-2** (UNESCO sur financement Union Européenne) qui se focalise sur le zonage et l'impact des infrastructures dans l'interzone TRIDOM (Congo, Cameroun) et la connectivité entre les sites du patrimoine mondial existants (Dja, TNS) ou potentielles (PNOK). Le projet CAWHFI-2 veut aussi atténuer l'impact du barrage proposé de Chollet et promouvoir la connectivité entre Odzala et Minkebe et entre Odzala et le Sud Cameroun. D'autre part le projet CAWHFI -2 finance à hauteur estimé de 70,000€/an en 2018 et 2019 des activités communes avec le projet ECOFAC-ETIC à savoir l'appui financier à ETIC et USLAB, bio-monitoring et classement de Messok Dja. A noter que cet apport ne représente que 10% du volume annuel d'appui à ces activités. Par contre, la subvention ECOFAC – ETIC va apporter environ 25% du volume annuel du programme ETIC dans son entièreté.

La zone ETIC a bénéficié de l'appui du projet **EU TRIDOM (FED/2013/332-377)** (Janvier 2014-Décembre 2015) qui, pour sa composante congolaise avait appuyé la LAB et l'application de la loi à ETIC, l'inventaire Djoua Ivindo, et les études techniques préalables pour la création de Messok Dja. Ce projet de l'UE a contribué à la stabilisation du nombre d'éléphants à Messok Dja entre 2013 et 2016.

Le programme ETIC a été évalué pour la période avril 2013-juillet 2016. L'évaluateur a noté le rôle central du Projet ETIC pour la conservation dans la zone et les bons résultats en lutte anti-braconnage. Le consultant note qu'il est important d'augmenter la capacité de lutte contre le braconnage à travers l'implication directe de WWF dans les USLAB avec les sociétés forestières.

L'action renforce aussi le **programme de conservation sur le paysage « TNS Nord Congo »** sous financement USFWS avec comme partenaires WCS, APN, et WWF.

Le projet est aussi complémentaire avec l'appui de l'UE au réseau EAGLE (LAGA, Conservation Justice, PALF). L'action collabore avec PALF sur les plus grands cas de criminalité faunique. ETIC travaille aussi avec LAGA au Cameroun pour l'échange d'information sur les criminels fauniques et est intéressé à étendre la collaboration avec Conservation Justice.

L'action rentre dans le programme TRIDOM du WWF qui couvre la zone ETIC, la TRIDOM Cameroun et la zone de Djoua Zadie au Gabon (zone entre Minkébé et PNOK). Les financements principaux actuels sont du WWF Pays Bas et de USFWS. Les priorités du réseau du WWF dans la TRIDOM sont la protection et la gestion de la faune, la gestion des aires protégées, l'application de la loi faunique, le

suivi écologique les partenariats avec le secteur extractif privé pour la gestion de la faune, et la mise en œuvre d'une stratégie pour minimiser les impacts environnementaux indirects et cumulatifs des projets miniers, infrastructurels et hydro-électriques.

L'action est en synergie avec les activités du **projet GEF Projet de Conservation Intégrée et Transfrontalière de la Biodiversité dans les bassins du Nord Congo (en cours de finalisation par le PNUD)** qui s'intéresse aux patrouilles transfrontalières et à la surveillance communautaire. La création de Messok Dja est également inscrite comme cible dans ce projet GEF.

Collaboration avec les parties prenantes dans l'Action

MEF/ACFAP :

Grâce au projet ETIC, le MEF et l'ACFAP ont un nouveau service de conservation sur le terrain, qui travaille sur la conservation au niveau d'un paysage à multiple usages.

Le projet ETIC est composé de deux organes :

- a. la Coordination ;
- b. le Comité technique de suivi.

La Coordination est chargée de la planification des activités et de leur mise en œuvre et est composé d'un Coordonnateur du MEF et l'Assistant Technique du WWF.

Les deux sont appuyés par le Conseiller en Conservation du WWF au Congo, du Coordonnateur TRIDOM du WWF.

Sur le terrain la collaboration entre le coordonnateur ETIC (MEF) et l'Assistant Technique du WWF est une de collaboration étroite, mais où le Ministère assume l'entière responsabilité de la LAB.

Les données SMART sont mises à disposition du Ministère et de l'ACFAP.

Le Comité Technique de Suivi (CTS) est chargé d'assurer de manière générale le suivi, l'orientation et l'approbation des programmes de travail dans le cadre du Protocole d'Accord. Le Comité se réunit 1 fois par an et ses décisions sont prises par consensus.

Il est chargé de (i) adopter le Plan de Travail Annuel et le budget annuel, (ii) d'approuver le rapport d'activités et le rapport financier annuel, (iii) d'approuver la proposition de règlement intérieur et de règlement salarial (iv) et d'approuver les termes de références des études à réaliser dans l'ETIC.

Le CTS ne peut pas prendre des décisions relevant de personnes morales, mais il peut recommander des décisions à prendre par des personnes morales (MEF, ACFAP, WWF, Société forestière).

Le règlement intérieur du Projet ETIC (qui est également adopté par l'inspection du travail) identifie toute complicité avec le braconnage comme faute grave (licenciement immédiat).

Il est attendu du Gouvernement et du WWF de rechercher des fonds pour financer le projet ETIC.

L'ACFAP est, depuis une note de service du 31 juillet 2015, chargé de la gestion, toujours sous la tutelle du MEF, des USLAB mais aussi de la gestion de la faune dans les zones banales. L'Agence est donc le référent direct technique du Projet ETIC. C'est dans cet ordre d'idée que les contrats des écogardes signés par le Ministère mais au niveau des Coordonnateurs devront transiter courant de l'année prochaine vers des contrats signés par le DG ACFAP.

Justice : le juriste de WWF travaille étroitement avec les magistrats du Tribunal de Grande Instance et cour d'appel (procureurs, juges de fond, juge d'application des peines) de Ouesso, les autorités pénitentiaires, il est également en contact avec le procureur général de la Cour Suprême et le cabinet du Ministre de la justice, des droits humains et de la promotion de peuples autochtones.

Sociétés forestières : Un accord MEF-SIFCO-WWF, proposition déposée en mars 2017, est prévue pour l'opérationnalisation de l'unité de surveillance et de lutte anti-braconnage sur l'UFA Tala Tala. Le *draft* est présentement en étude par le Ministère. En cas de succès, un accord similaire pourrait être conclu avec SEFYD. Le WWF fournira une assistance technique à l'USLAB, ainsi qu'un administrateur comptable et certains fonds pour les opérations.

Le WWF participe à l'heure actuelle comme membre dans le comité de suivi de l'USLAB Jua Ikié Tala Tala et renforcent les capacités de écogardes en les intégrant dans des missions conjointes (ETIC/USLAB). Un travail d'appui au renseignement est aussi fourni par le juriste du WWF.

Partenaires de la conservation : Le Projet ETIC veut collaborer avec APN/PNOK et WCS sur la mise en place d'une politique pragmatique de gestion de la viande de brousse (et en particulier) son transport (si possible on applique tous les mêmes règles). De temps en temps, par l'Action le Projet

ETIC et APN/PNOK organiseront des patrouilles conjointes dans les secteurs frontaliers au parc (comme déjà discuté entre APN et WWF).

Ces partenaires collaborent déjà pour le suivi de la procédure judiciaire, au travers du juriste WWF basé à Ouessou avec le PALF, APN et WCS (WCU en particulier). ETIC souhaite apprendre des expériences du PNOK avec les Garmin Communicator et le control room.

Procédures de suivi interne et/ou externe

Le suivi-évaluation sera basé sur les indicateurs contenus dans le cadre logique du projet. Le **suivi-évaluation interne** sera fait par la coordination de l'Action et les responsables des différents volets sur la base des différents rapports. La couverture spatiale des patrouilles et des événements tels que les arrestations, les observations de la faune, les carcasses, les saisies seront suivies grâce à SMART.

Un suivi est fait de tous les cas d'arrestation, leur suite au tribunal ainsi que de l'application de la peine. Les données d'application de la loi devront intégrer une base de données « Nord Congo » en cours de mise en place en collaboration avec APN et WCS.

Structure organisationnelle et l'équipe proposée pour la mise en œuvre de l'Action

L'Action sera mise en œuvre par une équipe composée de membres bureau national du WWF à Libreville (mandaté et responsabilité par le réseau WWF pour les activités WWF au TRIDOM Congo), et de membres du projet ETIC. Il est à noter que chaque membre de l'équipe qui met en œuvre l'Action devra remplir des feuilles de présences pour bien délimiter le temps de travail de chacun.

L'équipe cadre est constituée par un Assistant Technique (WWF/projet ETIC) et Coordinateur MEF du projet ETIC, d'un logisticien comptable (WWF/projet ETIC, d'un Assistant Juridique (WWF/projet ETIC), d'un Coordonnateur bio-monitoring (WWF/projet ETIC -), un Chef d'équipe bio-monitoring (WWF/projet ETIC), un Responsable de la conservation communautaire (WWF Gabon) et un Assistant Technique (WWF/projet ETIC) pour l'appui aux USLAB. Une fois l'USLAB SIFCO opérationnelle, un administrateur comptable (WWF/projet ETIC) devrait aussi renforcer cette USLAB.

Le projet est appuyé par le Coordonnateur TRIDOM du WWF Gabon (basé à Libreville) et par le Conseiller en Conservation pour le Congo du WWF Gabon (basé à Brazzaville). Tous les deux exécutent des missions régulières d'appui dans la zone ETIC.

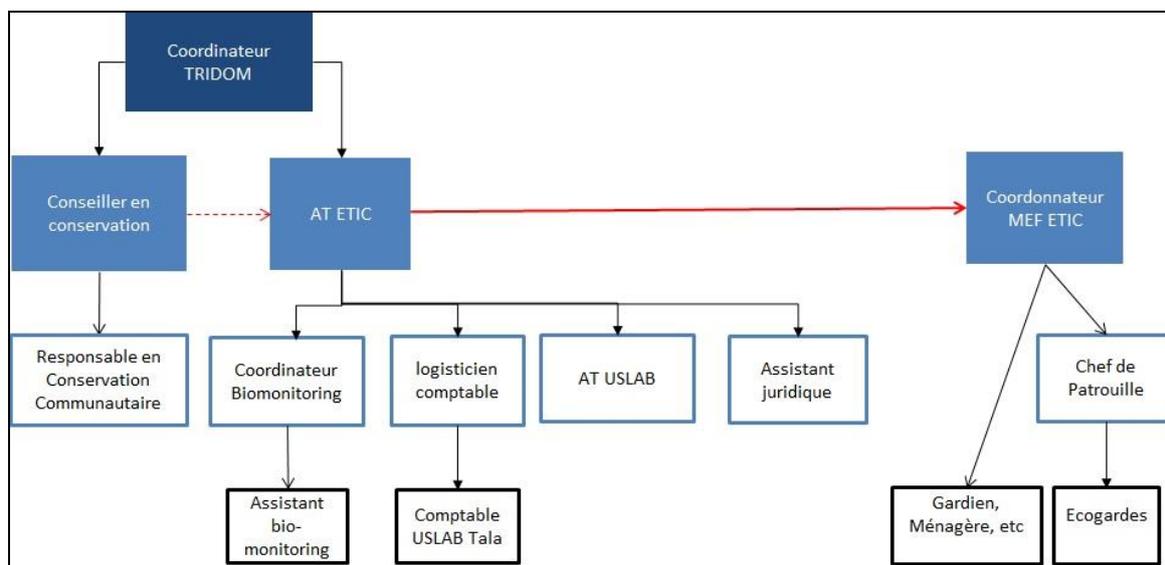


Figure : Organigramme du Projet ETIC lors de la mise en œuvre de l'Action

Principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'Action

- Appui technique par les experts du WWF tels que mentionnés ci-dessus.
- Achat d'équipement (véhicules, moto, pirogue, hors-bord)
- Appui financier à la structure ETIC

- d. Matériel de terrain pour les équipes de terrain
- e. Matériel informatique et matériel de bureau
- f. Gestion financière selon les procédures du WWF et dans le respect de celles de l'Union Européenne.

Attitudes des parties prenantes vis-à-vis de l'Action en général et des activités en particulier

L'Action est en continuité et renforce les différentes activités développés dans le cadre de du Projet ETIC entre le WWF et le MEF (LAB, collaboration secteur privé, création Messok Dja, collaboration transfrontalière). L'ACFAP participe également dans tous les activités stratégiques du projet et devrait devenir l'employeur formel des écogardes (pour l'instant les écogardes ont un contrat avec le MEF mais financé par le WWF au travers du projet ETIC).

Les deux sociétés forestières (SEFYD, SIFCO) ont manifesté leur volonté pour collaborer sur la lutte contre le braconnage. Un accord MEF- SIFCO-WWF est prévue pour l'opérationnalisation de ces unités de surveillance et lutte anti-braconnage et l'action permettra de développer cet accord et de le mettre en œuvre. En cas de succès, un accord sera conclu ensuite avec SEFYD.

Les populations de l'interzone de la TRIDOM ont souhaité que les grands commanditaires et les trafiquants ne restent pas impunis.

Activités planifiées pour assurer la visibilité de l'Action et du financement de l'UE.

- a. La mention de l'appui de l'Union européenne dans les (nombreux) articles de presse résultant des activités de l'Action.
- b. La mise en place d'une politique de l'image avec notamment la présence visible du logo de la Commission européenne sur l'ensemble des matériels de communication conformément aux directives de la CE dans ce domaine (publications & rapports, documents d'ateliers, véhicules achetés par l'action).

Ces activités seront détaillées dans le plan de communication qui sera préparé dans les premiers mois de l'Action et sera mis en œuvre tout au long de l'Action dès sa validation par le DUE.

2.1.3. Plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action (max. 4 pages)

Semestres	Année 1												Organisme responsable de la mise en œuvre	
	1						2							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Préparation : A 1.1.1. Signature d'un accord MEF-WWF-SIFCO pour l'USLAB Tala Tala														WWF
Exécution : A 1.1.1. Signature d'un accord MEF-WWF-SIFCO pour l'USLAB Tala Tala														WWF
Exécution : A 1.1.2.Appui technique d'un AT à l'USLAB														WWF
Préparation : A 1.1.3 Contribuer à l'équipement de l'USLAB														WWF
Exécution : A 1.1.3 Contribuer à l'équipement de l'USLAB														WWF
Préparation : A 1.1.4 Contribuer à la formation de l'USLAB														WWF
Exécution : A 1.1.4 Contribuer à la formation de l'USLAB														WWF
Préparation : A 1.1.5 Soutenir les opérations LAB de l'USLAB														WWF, USLAB
Exécution : A 1.1.5 Soutenir les opérations LAB de l'USLAB														WWF, USLAB
Préparation : A 1.1.6 Rédiger et adopter un plan de gestion faune pour Tala Tala														WWF, USLAB
Exécution : A 1.1.6 Rédiger et adopter un plan de gestion faune pour Tala Tala														WWF, USLAB
Exécution : A 1.2.1 Organiser patrouilles conjointes ETIC-Cameroun														WWF
Préparation : A 1.2.2 Echange à travers les frontières d'information relative aux réseaux de braconnage														WWF
Exécution : A 1.2.2 Echange à travers les frontières d'information relative aux réseaux de braconnage														WWF
Exécution : A.2.1.1 Continuer les négociations avec SEFYD et SIFCO sur le périmètre à classer.														WWF
Préparation : A.2.1.2 Sensibilisation des communautés par mission du MEF.														WWF
Exécution : A.2.1.2 Sensibilisation des communautés par mission du MEF.														WWF
Préparation : A.2.1.3 Sensibilisation des autres parties prenantes par mission du MEF														WWF

Exécution : A 1.2.1. Organiser patrouilles conjointes ETIC-Cameroun								WWF
Exécution : A 1.2.2. Echange à travers les frontières d'information relative aux réseaux de braconnage								WWF
Exécution : A 2.1.4 Organisation de la réunion de classement								WWF
Exécution : A 2.1.5 Rédaction du décret de classement								WWF, ACFAP, DFAP
Exécution : A 2.1.6 Suivi du dossier et plaidoyer pour la signature du décret par le Conseil des Ministres								WWF, ACFAP, DFAP
Exécution : A 2.1.7 Rédaction et suivi d'un plan de gestion								WWF ACFAP
Exécution : A 2.2.1 Soutenir les opérations LAB de la structure ETIC								WWF
Exécution : A 2.2.2 Suivre la LAB à travers SMART								WWF
Exécution : A 2.2.4 Formation/Recyclage des écogardes ETIC	En fonction des agendas de formation des écogardes							WWF
Exécution : A.2.3.1 Animation d'un réseau d'informateurs								WWF
Exécution : A.2.3.2 Organiser les opérations d'arrestation sur base du renseignement								WWF
Exécution : A.2.3.3 Appui judiciaire au parquet par un juriste WWF ETIC								WWF
Exécution : A.2.3.4 Appui par un cabinet d'avocats pour les cas les plus importants								WWF
Exécution : A.2.3.5 Médiatisation des arrestations et jugements								WWF
Exécution : A.2.3.6 Suivi de l'application de la loi et mise à jour de la base de données ETIC								WWF
Exécution : A.2.3.7 Formaliser les échanges d'informations en les acteurs de la zone (APN, WCS)								WWF
Exécution : A 2.4.2 Suivi par camera pièges de sites clés								WWF
Exécution : A 2.4.3 Inventaire de suivi Djoua Ivindo								WWF
Exécution : A2.4.4 Inventaire de suivi Messok Dja								WWF
Exécution : A.3.1.4. Organisation des ateliers de signatures des protocoles d'Accord								WWF
Exécution : A.3.1.5. Mise en place et animation des plateformes de gouvernance								WWF
Exécution : A.3.1.6 Elaboration, vulgarisation et application d'un mécanisme de griefs pour les communautés autour de Messok Dja.								WWF
Exécution : A 3.2.2. Mise en œuvre d'activités prioritaires de la stratégie de Conservation Communautaire								WWF
Exécution : A 4.1.1 Contribuera à la caractérisation du métier d'écogarde en Afrique centrale, en collaboration avec le CEDAMM au Gabon	En fonction des opportunités pour contribuer							WWF
Exécution : A 4.1.2. Participer aux ateliers de validation des référentiels métiers et formation	En fonction des agendas							WWF
Exécution : A 4.1.3. Participer à l'amélioration du statut d'écogardes au travers des recommandations administratives								WWF

Exécution : A 4.1.4 Contribuer à l'analyse de l'évaluation du dispositif soumise par le CEDAMM	En fonction des agendas	WWF
Exécution : A 4.2.1 Faire participer les cadres du projet aux opportunités de formation dans les centres du réseau RIFFEAC	En fonction des opportunités de formation	WWF
Exécution : A.4.2.2 Contribuer aux formations organisées par la composante régionale d'ECOFAC 6	En fonction des opportunités de formation	WWF
Exécution : A5.1.1 Participer dans les échanges régionaux d'expérience et les comités de pilotage.	En fonction de la programmation de la coordination régionale d'ECOFAC VI	WWF
Exécution : A 5.1.2 Accueillir sur site les missions de l'AT régional « Capitalisation du programme ECOFAC »	En fonction de la programmation de la coordination régionale d'ECOFAC VI	WWF
Exécution : A 5.1.3 Alimenter les supports de visibilité du programme	En fonction de la programmation de la coordination régionale d'ECOFAC VI	WWF
Exécution : A.5.1.4 Contribuer aux actions de plaidoyers régionaux	En fonction de la programmation de la coordination régionale d'ECOFAC VI	WWF
Exécution : A 5.1.5. Contribuera aux enquête et documents thématiques de l'OFAC	En fonction de la programmation de la coordination régionale d'ECOFAC VI	WWF
Exécution : A 5.1.6 Participera autant que possible aux réunions annuelles d'échanges d'expériences organisées par ECOFAC 6	En fonction de la programmation de la coordination régionale d'ECOFAC VI	WWF
Exécution : A5.2.1 Contribuer aux efforts de vulgarisation et capitalisation des expériences.	En fonction des opportunités pour contribuer	WWF

2.1.4. Durabilité de l'action (max. 3 pages)

Impact attendu

- Le type de collaboration/co-gestion Etat-ONG « ETIC » peut inspirer d'autres sites, là ou un accord de gestion délégué (type APN) n'est pas possible ou envisageable.
- Un grand nombre d'articles (ex. 2016 : 28 pièces médiatiques) contribue à la sensibilisation du grand public sur la conservation, l'héritage naturel et le braconnage.
- La création d'une nouvelle aire protégée (Messok Dja) contribuera à long terme à la conservation d'un complexe Nki-Messok Dja et aidera aussi à exiger l'application des plus hauts standards environnementaux (comme IFC PS6) pour le barrage de Chollet proposé.
- L'accord tripartite MEF-SIFCO-WWF pourra être répliqué sur d'autres UFA's/ entreprises (SEFYD en premier lieu).
- L'aire protégée de Messok Dja est créé en accord avec les communautés locales riveraines (CLIP). Ceci – si réussi – sera une première pour le Congo et pourra être répliqué pour la création d'autres aires protégées.
- Le travail d'appui judiciaire et de sensibilisations par les juristes de WWF et APN change les mentalités des tribunaux vis-à-vis le crime faunique.
- Les populations riveraines cibles adhèrent et participent à la gestion intégrée des ressources naturelles.

Plan de diffusion

- Forte utilisation de la presse locale (Quotidien : « les dépêchés de Brazzaville » et le site web www.adiac-congo.com pour faire connaître les résultats / activités du projet).

- b. Les succès/leçons apprises peuvent être en premier lieu partagés avec les partenaires de conservation du Nord Congo, puis avec les autres pays en Afrique Centrale (à travers les comités techniques de suivi).
- c. Le WWF veut contribuer aux publications et efforts de diffusion du programme ECOFAC 6.
- d. Le WWF peut contribuer à la communication au niveau international. Le WWF peut, si nécessaire, faire des communiqués de presse (ex. pour la création de Messok Dja).
- e. Les articles dans les médias locaux relatifs aux éléphants sont souvent repris par le serveur de la Fondation « save the elephants ».

Analyse des risques

Risque	Evaluation	Stratégie d'atténuation
Les entreprises forestières ne veulent pas contribuer de manière significative aux unités de surveillance de la faune (et à la protection de la faune).	Moyen	Le plan actuel approuvé (mars 2016) consiste à diviser l'unité de surveillance en deux unités. Le WWF va commencer à s'impliquer avec SIFCO sur la base d'accord tripartite et idéalement avec la structure du Projet ETIC comme tutelle. Cela donnera aux entreprises forestières plus de confiance et de motivation pour honorer leurs engagements. Enfin, c'est le ministère qui devra augmenter la pression sur ces entreprises. Nous serons également aidés par un projet AFD qui contribuera au développement de l'USLAB dans le nord du Congo (y compris dans SIFCO)
Les entreprises veulent exploiter Messok Dja et s'opposer à la création officielle en tant que AP	Moyen	La stratégie principale est le plaidoyer auprès du ministère des Forêts, qui est le leader dans le processus de classement de Messok Dja. Les entreprises ne devraient pas toucher les séries de conservation dans leur plan d'aménagement.
Le gouvernement refuse la création de Messok Dja en AP à cause du projet du barrage de Chollet	Moyen	Selon les lois du Congo, le projet du barrage de Chollet peut être autorisé (et mentionné spécifiquement) dans le cadre d'une Aire Protégée si ce projet est mentionné spécifiquement dans le décret de création l'aire protégée. (Note : le travail spécifique sur le barrage de Chollet fait partie du projet CAWHFI-2).
Puissance de corruption des réseaux de chasse et de commerce d'ivoire.	Haut	Les stratégies d'atténuation comprennent la médiatisation des arrestations et le processus ultérieur (judiciaire) ainsi qu'un système de suivi de ces cas. De plus, un encadrement du WWF pour surveiller la performance et le comportement des écogardes est nécessaire ainsi que des primes incitatives de résultat pour éviter la corruption des écogardes. Le règlement intérieur du Projet ETIC (qui est adopté par l'inspection du travail) identifie toute complicité avec le braconnage comme faut grave (licenciement immédiat).
Le WWF est attaqué par des groupes de défense des droits des autochtones	Moyen	Processus CLIP avec les communautés Baka en périphérie de Messok Dja. L'évaluation de leur utilisation de la zone et la médiation, au besoin, entre MEF et Baka pour s'assurer que l'utilisation légitime par les communautés Baka est prise en compte. Embauche d'un Responsable des communautés qui peut établir des relations avec les communautés de Baka (cadre de prévention du crime pour la vie sauvage, droits d'utilisation des ressources de Baka). Élaborer un programme ciblé pour les communautés Baka qui améliorera leur bien-être, tout en diminuant leur participation à la criminalité faunique. Améliorer la participation de Baka dans les travaux de conservation.

Principales hypothèses et conditions préalables

- a. Le WWF et le MEF ont renouvelé leur accord de collaboration sur le Projet ETIC en 2016 et le partenariat est considéré gagnant-gagnant par les deux parties.
- b. Le MEF est engagé pour la création de l'aire protégée Messok Dja.
- c. Le WWF, le MEF et SIFCO arrivent à un accord sur le protocole tripartite, L'ACFAP et le MEF s'engagent davantage pour faire pression sur les sociétés forestières afin qu'elles respectent leurs engagements et matière de protection de la faune.
- d. Les sociétés forestières SEFYD et SIFCO respectent leur engagement signé de contribuer un total de 20 écogardes chacun (sur une période de trois années) pour leurs unités de surveillance et lutte anti-braconnage.

Durabilité de l'action

Durabilité financière : Le coût annuel estimé de la contribution par l'intermédiaire du WWF au projet ETIC (centré sur Messok Dja) en 2017 est de l'ordre de 800.000 Euros. Ce coût annuel est en croissance, vu l'étendu de la zone ETIC et les différents axes d'intervention en développement (comme le volet communautaire) et notamment sur Messok Dja. Pour l'instant il n'y pas de contributions financières venant d'autres sources que le WWF et ses bailleurs.

A terme, si le barrage de Chollet se crée, il devrait être accompagné de mesures de compensations environnementales. Celles-ci devraient inclure des fonds pour la gestion des parcs nationaux de Nki et de Messok Dja. Plusieurs grands projets miniers (fer) sont en préparation dans la zone ETIC (gisements de Nabeba, Avima, Badondo). Avec la baisse des cours des minerais et la forte compétition des mines brésiliennes et australiennes (augmentation de la production de ces mines) ces projets sont en standby. Il s'agit de projets miniers avec des coûts d'investissement estimés à 4.5 milliards de USD (projet CamIron-Congolron) et, une fois en opération, des *cash flows* de l'ordre de 2 milliards de USD/an (- valeur du fer – 40 Millions de tonnes par année pour Congo Iron/Cam Iron-produit au port d'importation en Chine). Nous pensons qu'à terme les opérations minières devraient prendre en charge le coût total de la conservation dans la zone ETIC. Le montant de 800.000 Euros représente environ 1‰ du *cash flow* annuel projeté du projet Cam Iron – Congo Iron en pleine opération.

Durabilité institutionnelle : Des structures comme ETIC et l'USLAB sont des structures permanentes qui vont rester en opération après le projet UE. Le WWF implanté de longue date dans la zone ETIC et a l'intention de maintenir son appui après le projet. La législation congolaise oblige les entreprises forestières de soutenir des USLAB. Bien entendu, la pérennisation du projet ETIC et USLAB Tala Tala sans l'intervention du WWF est pour l'instant impensable. Cela prendra du temps et le WWF continuera à rechercher des fonds afin d'appuyer techniquement et financièrement ces projets tant que leurs modèles fonctionneront.

Durabilité politique / impact structurel: Des modèles de cogestion dans l'ETIC de forme ONG-Ministère et ONG-Ministère-Entreprise forestière peuvent inspirer d'autres sites, au Congo ou dans la Région. Le modèle de co-gestion « ETIC » est assez unique parce qu'il couvre un paysage à multiples usages (plutôt qu'une aire protégée ou une UFA). Il pourra être répliqué sur d'autres sites/paysages au Congo.

2.1.5. Cadre logique

Cf. Annexe C (fichier excel)

2.1.6. Budget, montant demandé à l'administration contractante et autres sources de financement attendues

Cf. Annexe B (fichier excel)

3. LE DEMANDEUR CHEF DE FILE

Numéro d'identification¹¹ EuropeAid	CH-2007-DOF-2711186912
Nom de l'organisation	WWF - World Wide Fund for Nature – Bureau National du Gabon

3.1. Identité

Coordonnées du demandeur chef de file pour la présente action	Marthe Mapangou Directrice Nationale, WWF Gabon
Numéro de fiche d'entité juridique¹²	6000058604
Acronyme	WWF
Numéro d'enregistrement (ou équivalent)	CH-550.0.128.920-7
Date d'enregistrement	16 octobre 1961
Lieu d'enregistrement	Moudon
Adresse officielle d'enregistrement	Avenue du Mont Blanc, 1196 Gland, Switzerland
Pays d'enregistrement¹³/ Nationalité¹⁴	Suisse / Suisse
Site web et adresse électronique de l'organisation	http://wwf.panda.org
N° de téléphone: indicatif pays + indicatif ville + numéro	++241 01 73 00 28

¹¹ Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site https://ec.europa.eu/europeaid/search/site/pador_fr. Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

¹² Si le demandeur chef de file a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

¹³ Pour les organisations (si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices à l'intention des demandeurs, veuillez justifier le lieu).

¹⁴ Pour les personnes (si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices à l'intention des demandeurs, veuillez justifier le lieu).

N° de fax: indicatif pays + indicatif ville + numéro	NA
--	----

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de numéro de fax et d'adresse électronique doit être signalé à l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue pour responsable pour le cas où il ne parviendrait pas à joindre un demandeur.

3.2. Profil

Statut juridique	Fondation privée
À but lucratif	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
ONG	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Valeur de base¹⁵	<input type="checkbox"/> Politique <input type="checkbox"/> Religieuse <input type="checkbox"/> Humaniste <input checked="" type="checkbox"/> Neutre
Votre organisation est-elle liée à une autre entité?	<input type="checkbox"/> Oui, entité mère: veuillez indiquer son numéro d'identification EuropeAid:..... <input type="checkbox"/> Oui, entité(s) contrôlée(s) <input type="checkbox"/> Oui, organisation familiale / entité appartenant à un réseau ¹⁶ <input checked="" type="checkbox"/> Non, indépendante

¹⁵ Veuillez cocher un seul type de valeur.

¹⁶ Par exemple confédération, fédération, alliance.

3.2.1. Catégorie

Catégorie¹⁷	Secteur Public	■ Secteur Privé
	<input type="checkbox"/> Administration publique <input type="checkbox"/> Représentants décentralisés d'État <input type="checkbox"/> Organisation internationale <input type="checkbox"/> Institution judiciaire <input type="checkbox"/> Autorité locale <input type="checkbox"/> Agence d'exécution <input type="checkbox"/> Université / éducation <input type="checkbox"/> Institut de recherche <input type="checkbox"/> Groupe de réflexion <input type="checkbox"/> Fondation <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Médias <input type="checkbox"/> Réseau/Fédération <input type="checkbox"/> Organisation professionnelle et/ou industrielle <input type="checkbox"/> Syndicat <input type="checkbox"/> Organisation culturelle <input type="checkbox"/> Organisation commerciale	<input type="checkbox"/> Agence d'exécution <input type="checkbox"/> Université/éducation <input type="checkbox"/> Institut de recherche <input type="checkbox"/> Groupe de réflexion <input type="checkbox"/> ■ Fondation <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Média <input type="checkbox"/> Réseau/ /Fédération <input type="checkbox"/> Organisation professionnelle et/ou industrielle <input type="checkbox"/> Syndicat <input type="checkbox"/> Organisation culturelle <input type="checkbox"/> Organisation commerciale <input type="checkbox"/> Autre acteur non étatique

3.2.2. Secteur(s)¹⁸

<input type="checkbox"/>	11		Éducation
<input type="checkbox"/>		111	Éducation, niveau non spécifié
<input type="checkbox"/>		11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
<input type="checkbox"/>		11120	Équipements scolaires et formation
<input type="checkbox"/>		11130	Formation des enseignants
<input type="checkbox"/>		11182	Recherche en éducation
<input type="checkbox"/>		112	Éducation de base
<input type="checkbox"/>		11220	Enseignement primaire
<input type="checkbox"/>		11230	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
<input type="checkbox"/>		11240	Éducation de la petite enfance
<input type="checkbox"/>		113	Éducation secondaire
<input type="checkbox"/>		11320	Enseignement secondaire
<input type="checkbox"/>		11330	Formation professionnelle
<input type="checkbox"/>		114	Éducation post-secondaire
<input type="checkbox"/>		11420	Enseignement supérieur

¹⁷ Veuillez indiquer:

- 1) le secteur auquel votre organisation appartient, tel que défini dans ses statuts (ou dans un document équivalent): public (établi et/ou fondé par une entité publique) OU privé (établi et/ou fondé par une entité privée);
- 2) dans la colonne appropriée, la catégorie à laquelle votre organisation appartient (un seul choix).

¹⁸ Veuillez cocher la case correspondant à chaque secteur dans lequel votre organisation a été active pendant les 7 dernières années. Les secteurs viennent de la liste CAD établie par l'OCDE.

<input type="checkbox"/>			11430		Formation technique supérieure de gestion
<input type="checkbox"/>	12			Santé	
<input type="checkbox"/>		121		Santé, général	
<input type="checkbox"/>			12110		Politique de la santé et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			12181		Éducation et formation médicales
<input type="checkbox"/>			12182		Recherche médicale
<input type="checkbox"/>			12191		Services médicaux
<input type="checkbox"/>		122		Santé de base	
<input type="checkbox"/>			12220		Soins et services de santé de base
<input type="checkbox"/>			12230		Infrastructure pour la santé de base
<input type="checkbox"/>			12240		Nutrition de base
<input type="checkbox"/>			12250		Lutte contre les maladies infectieuses
<input type="checkbox"/>			12261		Éducation sanitaire
<input type="checkbox"/>			12281		Formation de personnel de santé
<input type="checkbox"/>	13			Programmes pour la population	
<input type="checkbox"/>				Politique en matière de population/santé et fertilité	
<input type="checkbox"/>			13010		Politique/programmes en matière de population et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			13020		Soins en matière de fertilité
<input type="checkbox"/>			13030		Planification familiale
<input type="checkbox"/>			13040		Lutte contre les MST et VIH/sida
<input type="checkbox"/>			13081		Formation de personnel en matière de population et de santé et fertilité
<input type="checkbox"/>	14			Distribution d'eau et assainissement	
<input type="checkbox"/>		140		Distribution d'eau et assainissement	
<input type="checkbox"/>			14010		Politique des ressources en eau et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			14015		Protection des ressources en eau
<input type="checkbox"/>			14020		Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle
<input type="checkbox"/>			14030		Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
<input type="checkbox"/>			14040		Aménagement de bassins fluviaux
<input type="checkbox"/>			14050		Traitement des déchets
<input type="checkbox"/>			14081		Éducation/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement
<input type="checkbox"/>	15			Gouvernement et société civile	
<input type="checkbox"/>		151		Gouvernement et société civile, général	
<input type="checkbox"/>			15110		Politique / planification économique et du développement
<input type="checkbox"/>			15120		Gestion financière du secteur public
<input type="checkbox"/>			15130		Développement des services légaux et judiciaires
<input type="checkbox"/>			15140		Administration gouvernementale
<input type="checkbox"/>			15150		Renforcement de la société civile
<input type="checkbox"/>			15161		Élections
<input type="checkbox"/>			15162		Droits de la personne
<input type="checkbox"/>			15163		Liberté de l'information
<input type="checkbox"/>			15164		Organismes et institutions pour l'égalité des femmes
<input type="checkbox"/>		152		Prévention et règlement des conflits, paix et sécurité	
<input type="checkbox"/>			15210		Gestion et réforme des systèmes de sécurité
<input type="checkbox"/>			15220		Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits
<input type="checkbox"/>			15230		Maintien de la paix à l'issue d'un conflit (NU)
<input type="checkbox"/>			15240		Réintégration et contrôle des armes légères et de petit calibre
<input type="checkbox"/>			15250		Enlèvement des mines terrestres
<input type="checkbox"/>			15261		Enfants soldats (Prévention et démobilisation)

<input type="checkbox"/>	16			Infrastructure et services sociaux divers
<input type="checkbox"/>			16010	Services sociaux
<input type="checkbox"/>			16020	Politique de l'emploi et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			16030	Politique du logement et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			16040	Logement à coût réduit
<input type="checkbox"/>			16050	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base
<input type="checkbox"/>			16061	Culture et loisirs
<input type="checkbox"/>			16062	Renforcement des capacités statistiques
<input type="checkbox"/>			16063	Lutte contre le trafic de drogues
<input type="checkbox"/>			16064	Atténuation de l'impact social du VIH/sida
<input type="checkbox"/>	21			Transports et entreposage
<input type="checkbox"/>		210		Transports et entreposage
<input type="checkbox"/>			21010	Politique des transports et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			21020	Transport routier
<input type="checkbox"/>			21030	Transport ferroviaire
<input type="checkbox"/>			21040	Transport par voies d'eau
<input type="checkbox"/>			21050	Transport aérien
<input type="checkbox"/>			21061	Stockage
<input type="checkbox"/>			21081	Éducation/formation dans les transports et le stockage
<input type="checkbox"/>	22			Communication
<input type="checkbox"/>		220		Communication
<input type="checkbox"/>			22010	Politique des communications et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			22020	Télécommunications
<input type="checkbox"/>			22030	Radio, télévision, presse écrite
<input type="checkbox"/>			22040	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
<input type="checkbox"/>	23			Énergie
<input type="checkbox"/>		230		Production et distribution d'énergie
<input type="checkbox"/>			23010	Politique de l'énergie et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			23020	Production d'énergie (sources non renouvelables)
<input type="checkbox"/>			23030	Production d'énergie (sources renouvelables)
<input type="checkbox"/>			23040	Transmission et distribution d'électricité
<input type="checkbox"/>			23050	Distribution de gaz
<input type="checkbox"/>			23061	Centrales alimentées au fuel
<input type="checkbox"/>			23062	Centrales alimentées au gaz
<input type="checkbox"/>			23063	Centrales alimentées au charbon
<input type="checkbox"/>			23064	Centrales nucléaires
<input type="checkbox"/>			23065	Centrales et barrages hydroélectriques
<input type="checkbox"/>			23066	Énergie géothermique
<input type="checkbox"/>			23067	Énergie solaire
<input type="checkbox"/>			23068	Énergie éolienne
<input type="checkbox"/>			23069	Énergie marémotrice
<input type="checkbox"/>			23070	Biomasse
<input type="checkbox"/>			23081	Éducation et formation dans le domaine de l'énergie
<input type="checkbox"/>			23082	Recherche dans le domaine de l'énergie
<input type="checkbox"/>	24			Banques et services financiers
<input type="checkbox"/>		240		Banques et services financiers
<input type="checkbox"/>			24010	Politique des finances et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			24020	Institutions monétaires
<input type="checkbox"/>			24030	Intermédiaires financiers officiels
<input type="checkbox"/>			24040	Intermédiaires financiers du secteur informel et semi formel

<input type="checkbox"/>			24081	Éducation/formation bancaire et dans les services financiers
<input type="checkbox"/>	25			Entreprises et autres services
<input type="checkbox"/>		250		Entreprises et autres services
<input type="checkbox"/>			25010	Services et institutions de soutien commerciaux
<input type="checkbox"/>			25020	Privatisation
<input type="checkbox"/>	31			Agriculture, sylviculture et pêche
<input type="checkbox"/>		311		Agriculture
<input type="checkbox"/>			31110	Politique agricole et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			31120	Développement agricole
<input type="checkbox"/>			31130	Ressources en terres cultivables
<input type="checkbox"/>			31140	Ressources en eau à usage agricole
<input type="checkbox"/>			31150	Produits à usage agricole
<input type="checkbox"/>			31161	Production agricole
<input type="checkbox"/>			31162	Production industrielle/récoltes destinées à l'exportation
<input type="checkbox"/>			31163	Bétail
<input type="checkbox"/>			31164	Réforme agraire
<input type="checkbox"/>			31165	Développement agricole alternatif
<input type="checkbox"/>			31166	Vulgarisation agricole
<input type="checkbox"/>			31181	Éducation et formation dans le domaine agricole
<input type="checkbox"/>			31182	Recherche agronomique
<input type="checkbox"/>			31191	Services agricoles
<input type="checkbox"/>			31192	Protection des plantes et des récoltes, lutte antiacridienne
<input type="checkbox"/>			31193	Services financiers agricoles
<input type="checkbox"/>			31194	Coopératives agricoles
<input type="checkbox"/>			31195	Services vétérinaires (bétail)
<input type="checkbox"/>		312		Sylviculture
<input type="checkbox"/>			31210	Politique de la sylviculture et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			31220	Développement sylvicole
<input type="checkbox"/>			31261	Reboisement (bois de chauffage et charbon de bois)
<input type="checkbox"/>			31281	Éducation et formation en sylviculture
<input type="checkbox"/>			31282	Recherche en sylviculture
<input type="checkbox"/>			31291	Services sylvicoles
<input type="checkbox"/>		313		Pêche
<input type="checkbox"/>			31310	Politique de la pêche et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			31320	Développement de la pêche
<input type="checkbox"/>			31381	Éducation et formation dans le domaine de la pêche
<input type="checkbox"/>			31382	Recherche dans le domaine de la pêche
<input type="checkbox"/>			31391	Services dans le domaine de la pêche
<input type="checkbox"/>	32			Industrie, mines et constructions
<input type="checkbox"/>		321		Industries manufacturières
<input type="checkbox"/>			32110	Politique de l'industrie et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			32120	Développement industriel
<input type="checkbox"/>			32130	Développement des petites et moyennes entreprises (PME)
<input type="checkbox"/>			32140	Artisanat
<input type="checkbox"/>			32161	Agro-industries
<input type="checkbox"/>			32162	Industries forestières
<input type="checkbox"/>			32163	Industrie textile, cuirs et produits similaires
<input type="checkbox"/>			32164	Produits chimiques
<input type="checkbox"/>			32165	Production d'engrais chimiques
<input type="checkbox"/>			32166	Ciment, chaux et plâtre

<input type="checkbox"/>			32167	Fabrication d'énergie
<input type="checkbox"/>			32168	Produits pharmaceutiques
<input type="checkbox"/>			32169	Industrie métallurgique de base
<input type="checkbox"/>			32170	Industries des métaux non ferreux
<input type="checkbox"/>			32171	Construction mécanique et électrique
<input type="checkbox"/>			32172	Matériel de transport
<input type="checkbox"/>			32182	Recherche et développement technologiques
<input type="checkbox"/>		322		Industries extractives
<input type="checkbox"/>			32210	Politique de l'industrie extractive et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			32220	Prospection et exploration des minerais
<input type="checkbox"/>			32261	Charbon
<input type="checkbox"/>			32262	Pétrole et gaz
<input type="checkbox"/>			32263	Métaux ferreux
<input type="checkbox"/>			32264	Métaux non ferreux
<input type="checkbox"/>			32265	Métaux et minerais précieux
<input type="checkbox"/>			32266	Minerais industriels
<input type="checkbox"/>			32267	Engrais minéraux
<input type="checkbox"/>			32268	Ressources des fonds marins
<input type="checkbox"/>		323		Constructions
<input type="checkbox"/>			32310	Politique de la construction et gestion administrative
<input type="checkbox"/>	33			Commerce et tourisme
<input type="checkbox"/>		331		Politique commerciale et réglementations
<input type="checkbox"/>			33110	Politique commerciale et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			33120	Facilitation du commerce
<input type="checkbox"/>			33130	Accords commerciaux régionaux
<input type="checkbox"/>			33140	Négociations commerciales multilatérales
<input type="checkbox"/>			33181	Éducation/formation dans le domaine du commerce
<input type="checkbox"/>		332		Tourisme
<input type="checkbox"/>			33210	Politique du tourisme et gestion administrative
<input checked="" type="checkbox"/>	41			Protection de l'environnement, général
<input checked="" type="checkbox"/>		410		Protection de l'environnement, général
<input checked="" type="checkbox"/>			41010	Politique de l'environnement et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			41020	Protection de la biosphère
<input type="checkbox"/>			41030	Diversité biologique
<input checked="" type="checkbox"/>			41040	Protection des sites
<input type="checkbox"/>			41050	Prévention et lutte contre les inondations
<input type="checkbox"/>			41081	Éducation et formation environnementales
<input type="checkbox"/>			41082	Recherche environnementale
<input type="checkbox"/>	43			Autres multi-secteurs
<input type="checkbox"/>		430		Autres multi-secteurs
<input type="checkbox"/>			43010	Aide plurisectorielle
<input type="checkbox"/>			43030	Développement et gestion urbaine
<input type="checkbox"/>			43040	Développement rural
<input type="checkbox"/>			43050	Développement alternatif non agricole
<input type="checkbox"/>			43081	Éducation et formation plurisectorielles
<input type="checkbox"/>			43082	Institutions scientifiques et de recherche
<input type="checkbox"/>	51			Soutien budgétaire
<input type="checkbox"/>		510		Soutien budgétaire
<input type="checkbox"/>			51010	Soutien budgétaire

<input type="checkbox"/>	52			Aide alimentaire à des fins de développement/sécurité alimentaire
<input type="checkbox"/>		520		Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire
<input type="checkbox"/>			52010	Programmes de sécurité et d'aide alimentaire
<input type="checkbox"/>	53			Aide sous forme de produits: autre
<input type="checkbox"/>		530		Aide sous forme de produits: autre
<input type="checkbox"/>			53030	Subventions à l'importation (biens d'équipement)
<input type="checkbox"/>			53040	Subventions à l'importation (produits)
<input type="checkbox"/>	60			Actions se rapportant à la dette
<input type="checkbox"/>		600		Actions se rapportant à la dette
<input type="checkbox"/>			60010	Action se rapportant à la dette
<input type="checkbox"/>			60020	Annulation de la dette
<input type="checkbox"/>			60030	Allègement de la dette multilatérale
<input type="checkbox"/>			60040	Rééchelonnement d'échéances et refinancement
<input type="checkbox"/>			60061	Échange de dette à des fins de développement
<input type="checkbox"/>			60062	Autres échanges de dette
<input type="checkbox"/>			60063	Rachat de la dette
<input type="checkbox"/>	72			Interventions d'urgence
<input type="checkbox"/>		720		Interventions d'urgence
<input type="checkbox"/>			72010	Assistance matérielle et services d'urgence
<input type="checkbox"/>			72040	Aide alimentaire d'urgence
<input type="checkbox"/>			72050	Coordination des secours, services de protection et de support
<input type="checkbox"/>	73			Reconstruction et réhabilitation
<input type="checkbox"/>		730		Reconstruction et réhabilitation
<input type="checkbox"/>			73010	Aide à la reconstruction et à la réhabilitation
<input type="checkbox"/>	74			Prévention des désastres
<input type="checkbox"/>		740		Prévention des désastres
<input type="checkbox"/>			74010	Prévention des désastres
<input type="checkbox"/>	91			Frais administratifs des donateurs
<input type="checkbox"/>		910		Frais administratifs des donateurs
<input type="checkbox"/>			91010	Frais administratifs
<input type="checkbox"/>	92			Soutien fourni aux organisations non gouvernementales (ONG)
<input type="checkbox"/>		920		Soutien fourni aux organisations non gouvernementales (ONG)
<input type="checkbox"/>			92010	En faveur des ONG nationales
<input type="checkbox"/>			92020	En faveur des ONG internationales
<input type="checkbox"/>			92030	En faveur des ONG locales et régionales
<input type="checkbox"/>	93			Réfugiés
<input type="checkbox"/>		930		Réfugiés dans les pays donateurs
<input type="checkbox"/>			93010	Réfugiés dans les pays donateurs
<input type="checkbox"/>	99			Non affecté/Non spécifié
<input type="checkbox"/>		998		Non affecté/Non spécifié
<input type="checkbox"/>			99810	Secteur non spécifié
<input type="checkbox"/>			99820	Sensibilisation au développement

3.2.3. Groupe(s) cible(s)

Tout public

- Enfants-soldats
- Enfants (moins de 18 ans)
- Communauté(s) de base
- Consommateurs
- Handicapés
- Toxicomanes
- Organes éducatifs (écoles, universités)
- Personnes âgées
- Malades (malaria, tuberculose, VIH/sida)
- Peuples indigènes
- Autorités locales
- Migrants
- Organisations non gouvernementales
- Prisonniers
- Catégorie professionnelle
- Réfugiés et déplacés
- Organismes de recherche/Chercheurs
- PME/PMI
- Étudiants
- Habitants de bidonvilles
- Victimes de conflits/catastrophes
- Femmes
- Jeunes

Autre(s) (veuillez préciser): Gestionnaires des ressources naturelles (services publics des parcs/ faune/forêts, communautés, industries extractives)

3.3. Capacité à gérer et à exécuter les actions

3.3.1. Expérience par secteur

Secteur	Année(s) d'expérience	Expérience pendant les 7 dernières années	Nombre de projets pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans ce secteur pendant les 7 dernières années
Protection de l'Environnement général	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input checked="" type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
Politique de l'environnement et gestion administrative	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
Protection des sites	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input checked="" type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu

3.3.2. Expérience par zone géographique

Par zone géographique (pays ou région)	Année(s) d'expérience	Nombre de projets dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années
République du Congo	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
Gabon	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input checked="" type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu

Liste indicative des régions

- 1.3 Europe UE
- 2.3 Europe non UE
- 3.3 Europe orientale
- 4.3 Amérique centrale
- 5.3 Amérique du sud
- 6.3 Asie du sud-est
- 7.3 Asie du nord-est
- 8.3 Asie du sud
- 9.3 Asie centrale
- 10.3 méditerranée
- 11.3 Moyen-Orient
- 12.3 Afrique de l'est
- 13.3 Afrique centrale
- 14.3 Afrique de l'ouest
- 15.3 Afrique australe
- 16.3 Océan indien
- 17.3 Caraïbes
- 18.3 Pacifique

Référence croisée de l'expérience par secteur et par zone géographique:

Secteur(s) (tel que sélectionné au point 3.2.2)	Zone(s) géographique(s) (pays ou région, tel qu'indiqué précédemment)
Protection de l'Environnement général	Gabon, Congo
Politique de l'environnement et gestion administrative	Gabon, Congo
Protection des sites	Gabon, Congo

--	--

3.3.3. Ressources

a. Données financières

Veillez fournir les informations suivantes, le cas échéant, en vous basant sur les comptes de gestion et le bilan de votre organisation (montants en milliers d'euros)

Année	Chiffre d'affaires ou équivalent	Gain net ou équivalent	Total du bilan	Fonds propres ou équivalent	Endettement à moyen et long terme	Endettement à court terme (< 1 an)
N ¹⁹	2.194	0	1.833	0.619	0.250	0
N-1	2.215	0	1.633	0.125	0.164	0
N-2	4.002	0	3.187	0.119	0.164	0

b. Source(s) de financement

Veillez cocher la/les source(s) de revenus de votre organisation et indiquer les informations complémentaires demandées

Année	Source	Pourcentage (le total pour une année donnée doit être égal à 100 %)	Nombre de membres cotisants (seulement si la source = cotisations membres)
N	<input type="checkbox"/> UE	6%	S.O.
N	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) membre(s)		S.O.
N	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) tiers		S.O.
N	<input type="checkbox"/> Nations unies		S.O.
N	<input type="checkbox"/> Autre(s) organisation(s) internationale(s)	12%	S.O.
N	<input type="checkbox"/> Secteur privé	3%	S.O.
N	<input type="checkbox"/> Cotisations membres		
N	<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser): Réseau WWF	79%	S.O.
N	Total	100 %	S.O.

¹⁹ N = année financière précédente.

Année	Source	Pourcentage (le total pour une année donnée doit être égal à 100 %)	Nombre de membres cotisants (seulement si la source = cotisations membres)
N - 1	<input type="checkbox"/> UE	7%	S.O.
N - 1	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) membre(s)		S.O.
N - 1	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) tiers		S.O.
N - 1	<input type="checkbox"/> Nations unies		S.O.
N - 1	<input type="checkbox"/> Autre(s) organisation(s) internationale(s)	18%	S.O.
N - 1	<input type="checkbox"/> Secteur privé	2%	S.O.
N - 1	<input type="checkbox"/> Cotisations membres		
N - 1	<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser): Réseau WWF	74%	S.O.
N - 1	Total	100 %	S.O.
N - 2	<input type="checkbox"/> UE	20%	S.O.
N - 2	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) Membre(s)		S.O.
N - 2	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) tiers		S.O.
N - 2	<input type="checkbox"/> Nations unies		S.O.
N - 2	<input type="checkbox"/> Autre(s) organisation(s) internationale(s)	33%	S.O.
N - 2	<input type="checkbox"/> Secteur privé	3%	S.O.
N - 2	<input type="checkbox"/> Cotisations membres		
N - 2	<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser): Réseau WWF	44%	S.O.
N - 2	Total	100 %	S.O.

Veuillez fournir les références du rapport d'audit externe établi par un auditeur agréé, certifiant les comptes du demandeur chef de file du dernier exercice disponible, lorsque le montant total de la subvention est supérieur à 750 000 EUR (100 000 EUR pour une subvention de fonctionnement). Cette obligation ne s'applique pas aux organisations internationales ni aux organismes publics.

Année	Nom de l'auditeur agréé	Période de validité
N	Deloitte and Touche Geneva/Gabon	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
N - 1	Deloitte and Touche Geneva/Gabon	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
N - 2	Deloitte and Touche Geneva/Gabon	Du 01/01/2015 au 31/12/2015

c. Nombre de personnes employées (plein temps ou équivalent)

Veillez cocher une option pour chaque type de personnel

Type de personnel	Payé	Non payé
Personnel du siège: recruté et basé au siège (situé dans le pays développé)	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.
Personnel expatrié: recruté au siège (situé dans le pays développé) et basé dans le pays en développement	<input checked="" type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.
Personnel local: recruté et basé dans le pays en développement	<input type="checkbox"/> < 10 <input checked="" type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.

3.4. Liste des membres du conseil d'administration/comité de direction de votre organisation

Nom	Profession	Fonction	Pays correspondant à la nationalité	Au sein du conseil depuis
M. Marc LANGUY	Conservateur-Biologiste	Directeur Régionale Afrique Centrale	Belgique	2015
Mme Marthe MAPANGO	Agro-économiste	Directeur Nationale	Gabon	2015
M. Pauwel De WACHTER	Ingénieur / expert conservation	Coordonnateur Programme Tridom	Belgique	2015
M. Terrence EKANJE	Expert-Comptable	Directeur Admin/Financier	Cameroun	2016
M. Eloi MASSIMA	Spécialiste ressources humaines	Directeur Ressources Humaines	Gabon	2015

4. LES CODEMANDEUR(S)

Cette section doit être remplie pour chaque codemandeur au sens du point 2.1.1 des présentes lignes directrices à l'intention des demandeurs. Vous devez reproduire ce tableau autant de fois que nécessaire pour ajouter des codemandeurs.

	Codemandeur n° 1
Numéro d'identification²⁰EuropeAid	NA
Dénomination de l'organisation	Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées
Coordonnées du codemandeur pour la présente action	Frédéric Lambert Bockandza-Paco Directeur Général de l'ACFAP
Numéro de fiche d'entité juridique²¹	NA
Acronyme	ACFAP
Numéro d'enregistrement (ou équivalent)	Loi n° 34 - 2012 du 31 octobre 2012 portant création de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées
Date d'enregistrement	31 Octobre 2012
Lieu d'enregistrement	Brazzaville
Adresse officielle d'enregistrement	Forêt de la patte d'oie derrière le Tennis Club de Brazzaville, Cité Cardinal Emile Biayenda
Pays d'enregistrement²²/ Nationalité	République du Congo
Site web et adresse e-mail de l'organisation	https://www.acfapcg.org acfap.secretariat@gmail.com
N° de téléphone: indicatif pays + indicatif ville + numéro	+242 226 127 295
N° de fax: indicatif pays +	

²⁰ Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site https://ec.europa.eu/europeaid/search/site/pador_fr. Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

²¹ Si le codemandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

²² Pour les organisations (si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices à l'intention des demandeurs, veuillez justifier le lieu).

indicatif ville + numéro	
Statut juridique	Etablissement public administratif, Finalité lucrative <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non ONG <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Valeur de base	<input type="checkbox"/> Politique <input type="checkbox"/> Religieuse <input type="checkbox"/> Humaniste <input checked="" type="checkbox"/> Neutre
Votre organisation est-elle liée à une autre?	<input type="checkbox"/> Oui, organisation apparentée veuillez préciser le numéro d'identification EuropeAid:..... <input checked="" type="checkbox"/> Oui, organisation(s) contrôlée(s) <input type="checkbox"/> Oui, organisation membre d'un réseau ²³ <input type="checkbox"/> Non, indépendant
Historique de la coopération avec le demandeur chef de file	Protocole d'accord pour l'appui à la conservation et la gestion durable de la biodiversité dans l'espace TRIDOM interzone Congo (ETIC) signé en 2005, puis renouvelé en 2015. Depuis sa création en 2012, l'ACFAP est l'organe gouvernemental de mise en œuvre du projet ETIC.
Catégorie (Voir section 3.2.1)	Administration publique
Secteur (Voir section 3.2.2)	Protection de l'Environnement général - Protection des sites
Groupe cible (Voir section 3.2.3)	Tout public

²³ Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour l'enregistrer, veuillez consulter le site https://ec.europa.eu/europeaid/search/site/pador_fr. Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

4.1. Capacité à gérer et mettre en œuvre l'action

4.2. Expérience par secteur

Secteur	Année(s) d'expérience	Expérience pendant les 7 dernières années	Nombre de projets pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans ce secteur pendant les 7 dernières années
Protection de l'Environnement général - Protection des sites	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input checked="" type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input checked="" type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input checked="" type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> inconnu
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu

4.3. Expérience par zone géographique

Par zone géographique (pays ou région)	Année(s) d'expérience	Nombre de projets dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années

Liste indicative des régions

19.3
urope UE

République du Congo	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input checked="" type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input checked="" type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> inconnu	20.3 Europe non UE 21.3 Europe orientale 22.3 Amérique centrale 23.3 Amérique du sud 24.3 Asie du sud-est 25.3 Asie du nord-est 26.3 Asie du sud 27.3 Asie centrale 28.3 Méditerranée 29.3 Proche-Orient 30.3 Afrique de l'est 31.3 Afrique centrale 32.3 Afrique de l'ouest 33.3 Afrique australe 34.3 Océan indien 35.3 Arabes 36.3 Océan Pacifique
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu	
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu	

Référence croisée de l'expérience par secteur et par zone géographique:

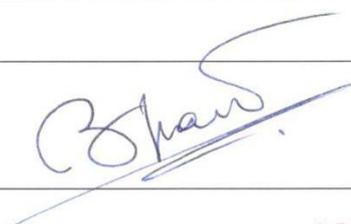
Secteur(s) (tel que sélectionné au point 3.2.2)	Zone(s) géographique(s) (pays ou région, tel qu'indiqué précédemment)
Protection de l'Environnement général - Protection des sites	République du Congo

Important: Ce formulaire de demande doit être accompagné d'un mandat signé et daté par chaque codemandeur, conformément au modèle fourni.

Mandat (pour le(s) codemandeur(s))

Le(s) codemandeur(s) autorise(nt) le demandeur chef de file <**World Wide Fund for Nature (WWF), Bureau du Gabon**> à soumettre en leur nom le présent formulaire de demande et à signer en leur nom le modèle de contrat de subvention (annexe G des lignes directrices à l'intention des demandeurs) (ou un contrat de subvention EP, selon le cas) avec <**Délégation de l'Union Européenne en République du Congo**> (l'«administration contractante ») ainsi qu'à être représenté(s) par le demandeur chef de file dans toutes les matières concernant ce contrat de subvention.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée à l'administration contractante. Je m'engage à satisfaire aux principes de bonne pratique en matière de partenariat.

Nom:	Frédéric Lambert Bockandza-Paco
Organisation:	Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP)
Fonction:	Directeur Général
Signature:	
Date et lieu:	27 AVRIL 2018

5. ENTITÉS AFFILIÉE(S) PARTICIPANT À L'ACTION

5.1.1. Description de l'/des entité(s) affiliée(s)

Cette section doit être remplie pour chaque entité affiliée au sens du point 2.1.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs. Vous devez reproduire ce tableau autant de fois que nécessaire pour ajouter des entités affiliées.

	Entité affiliée n° 1
Numéro d'identification²⁴ EuropeAid	
Raison sociale complète	
Date d'enregistrement	
Lieu d'enregistrement	
Statut juridique	Finalité lucrative <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ONG <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Valeur de base	<input type="checkbox"/> Politique <input type="checkbox"/> Religieuse <input type="checkbox"/> Humaniste <input type="checkbox"/> Neutre
Si vous remplissez les conditions pour être considéré comme entité affiliée²⁵, précisez à quelle entité vous êtes affilié (demandeur chef de file /codemandeur) en détaillant aussi la nature spécifique de cette affiliation (maison mère, organisation familiale, entité d'un réseau, etc.) et, le cas échéant, votre	

²⁴ Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_fr.htm.

Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

²⁵ Telles que définies au point 2.1.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs.

numéro d'identification EuropeAid	
Adresse officielle d'enregistrement²⁶	
Pays d'enregistrement²⁷ / Nationalité²⁸	
Personne de contact	
N° de téléphone: indicatif pays + indicatif ville + numéro	
N° de fax: indicatif pays + indicatif ville + numéro	
Adresse électronique	
Nombre d'employés	
Historique de la coopération avec le demandeur chef de file/codemandeur	
Catégorie (Voir section 3.2.1)	
Secteur (Voir section 3.2.2)	
Groupe cible (Voir section 3.2.3)	

5.1.2. Capacité à gérer et mettre en œuvre l'action

5.1.3. Expérience par secteur

Secteur	Année(s) d'expérience	Expérience pendant les 7 dernières années	Nombre de projets pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans ce secteur pendant les 7 dernières années
	<input type="checkbox"/> moins d'un an	<input type="checkbox"/> moins d'un an	<input type="checkbox"/> de 1 à 5	<input type="checkbox"/> moins d'un

²⁶ Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices à l'intention des demandeurs, veuillez justifier le lieu.

²⁷ Pour les organisations.

²⁸ Pour les personnes.

	<input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu

Expérience par zone géographique

Par zone géographique (pays ou région)	Année(s) d'expérience	Nombre de projets dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années	Liste indicative des régions
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu	37.3 urope UE 38.3 urope non UE 39.3 urope orientale 40.3 mérique centrale 41.3 mérique du sud 42.3 sie du sud-est 43.3 sie du nord-est 44.3 sie du sud 45.3 sie centrale 46.3 éditerranée 47.3 oyen-Orient
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu	

				48.3 Afrique de l'est 49.3 Afrique centrale 50.3 Afrique de l'ouest 51.3 Afrique australe 52.3 Océan indien 53.3 Caraïbes 54.3 Pacifique
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu	

Référence croisée de l'expérience par secteur et par zone géographique:

Secteur(s) (tel que sélectionné au point 3.2.2)	Zone(s) géographique(s) (pays ou région, tel qu'indiqué précédemment)

Important: Ce formulaire de demande doit être accompagné d'une déclaration signée et datée par chaque entité affiliée, conformément au modèle fourni ci-dessous.

5.1.4. Déclaration de l'/des entité(s) affiliée(s)

Afin de faciliter le bon déroulement de l'action, <indiquer le nom de l'administration contractante > (l'administration contractante) exige que toutes les entités affiliées reconnaissent les principes définis ci-après.

1. Toutes les entités affiliées doivent avoir lu le formulaire de demande de subvention et compris leur rôle dans l'action, avant que la demande ne soit soumise à l'administration contractante.
2. Toutes les entités affiliées doivent avoir lu le contrat type de subvention (ou le contrat de subvention EP, selon le cas) et compris leurs obligations respectives au titre du contrat si une subvention est attribuée. Elles autorisent l'organisation à laquelle elles sont affiliées à signer le contrat en leur nom avec l'administration contractante et à les représenter dans toutes relations avec l'administration contractante dans le cadre de la mise en œuvre de l'action.
3. L'/Les entité(s) affiliée(s) doi(ven)t se concerter régulièrement avec l'organisation à laquelle elle(s) est/sont affiliée(s) et la tenir complètement informée du déroulement de l'action.
4. Toutes les entités affiliées doivent recevoir des copies des rapports – narratifs et financiers – présentés à l'administration contractante.
5. Les propositions de changements substantiels apportés à l'action [par ex. en ce qui concerne les activités, l'/les entité(s) affiliée(s), etc.] doivent être acceptées par l'/les entité(s) affiliée(s) avant d'être soumises à l'administration contractante.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée à l'administration contractante. Je m'engage à satisfaire aux principes de bonne pratique en matière de partenariat.

Nom:	
Organisation:	
Fonction:	
Signature:	
Date et lieu:	

6. ASSOCIÉ(S) PARTICIPANT À L'ACTION

Cette section doit être complétée pour chaque organisation associée au sens du point 2.1.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs. Vous devez reproduire ce tableau autant de fois que nécessaire pour ajouter des associés.

	Associé <numéro>
Dénomination juridique complète (raison sociale)	
Numéro d'identification²⁹ EuropeAid	
Pays d'enregistrement	
Statut juridique³⁰	
Adresse officielle	
Personne de contact	
N° de téléphone: indicatif pays + indicatif ville + numéro	
N° de fax: indicatif pays + indicatif ville + numéro	
Adresse électronique	
Nombre d'employés	
Expérience d'actions similaires, en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée	
Historique de la coopération avec le demandeur	
Rôle et participation dans la préparation de l'action proposée	
Rôle et participation dans la mise en œuvre de l'action proposée	

²⁹ Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site https://ec.europa.eu/europeaid/search/site/pador_fr.

³⁰ Par ex. sans but lucratif, organisme gouvernemental ou organisation internationale.

7. LISTE DE CONTROLE POUR LE FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	À remplir par le demandeur chef de file
<p><u>Nom du demandeur chef de file</u></p> <p>Numéro d'identification EuropeAid</p> <p>Nationalité³¹/Pays et date d'enregistrement³²</p> <p>Numéro de fiche d'entité juridique³³</p> <p>Statut juridique³⁴</p>	<p>World Wide Fund for Nature (WWF) – Bureau du Gabon</p> <p>CH-2007-DOF-2711186912</p> <p>Suisse – 16 octobre 1961</p> <p>6000058604</p> <p>Fondation privée</p>
<p><u>Codemandeur³⁵</u></p> <p>Nom du codemandeur</p> <p>Numéro d'identification EuropeAid</p> <p>Nationalité/pays et date d'enregistrement:</p> <p>Numéro de fiche d'entité juridique (si disponible)</p> <p>Statut juridique</p>	<p>Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP)</p> <p>Congo – 31 Octobre 2012</p> <p>Etablissement public administratif</p>
<p><u>Entité affiliée³⁶</u></p> <p>Nom de l'entité affiliée</p> <p>Numéro d'identification EuropeAid</p> <p>Nationalité/pays et date d'enregistrement:</p> <p>Statut juridique</p> <p>Préciser à qui vous êtes affilié (demandeur chef de file ou codemandeur)</p> <p>Préciser le type d'affiliation</p>	

³¹ Pour les personnes.

³² Pour les organisations.

³³ Si le demandeur chef de file a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

³⁴ Par exemple association sans but lucratif, entité gouvernementale ou organisation internationale.

³⁵ Ajoutez autant de lignes que de codemandeurs.

³⁶ Ajoutez autant de lignes que d'entités affiliées.

AVANT D'ENVOYER VOTRE DEMANDE, VEUILLEZ VÉRIFIER QUE CHACUN DES CRITÈRES SUIVANTS EST ENTIÈREMENT RESPECTÉ ET COCHEZ-LES:	Cochez les points ci-dessous	
Intitulé de la proposition: < Conservation et Gestion Participative de l'Aire Protégée de Messok Dja et de sa périphérie>	Oui	Non
PARTIE 1 (ADMINISTRATIF)	X	
1. Le formulaire correct de demande de subvention a été utilisé.		
2. La déclaration du demandeur chef de file est remplie et signée.	X	
3. La proposition est dactylographiée et est en <anglais, français, portugais>. Lorsque plus d'une langue est autorisée, la proposition est rédigée dans celle qui est le plus communément utilisée par la population cible dans le pays dans lequel l'action a lieu.	X	
4. Chaque codemandeur a rempli et signé le mandat, qui est joint. Veuillez indiquer «sans objet» (S.O.) s'il n'y a pas de codemandeur	X	
5. Chaque entité affiliée a rempli et signé une déclaration d'entité affiliée, qui est jointe. Veuillez indiquer «sans objet» (S.O.) s'il n'y a pas d'entité affiliée	S.O.	
6. Le budget est joint, équilibré et présenté dans le format requis et libellé en EUR.	X	
7. Le cadre logique est complété et joint.	X	
PARTIE 2 (ÉLIGIBILITÉ)	X	
8. L'action sera mise en œuvre dans [un]/[des] [pays] [une région]/[des régions] éligible(s).		
9. La durée de l'action est comprise entre 45 et 60 (durées minimale et maximale autorisées).	X	
10. La contribution de l'UE demandée est de 1.000.000 EUR..	X	
11. La contribution de l'UE demandée est de 55,09 % du total des coûts éligibles.	X	
12. L'ONG a un accord de collaboration avec le gouvernement pour la gestion ou l'appui à la gestion du site	X	
13. L'ONG exécute, avant le démarrage des interventions, une étude diagnostic du contexte socioéconomique et culturel des zones d'intervention, ainsi qu'un état des lieux des activités présentes en matière de développement local sur les territoires concernés et le statut des plans de développement locaux.	X	
14. L'ONG prépare des plans d'activités et financiers pour la mise en œuvre du programme couvrant également les tâches et financement liés aux activités des partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux.	X	
15. L'ONG prévoit d'inclure l'application de l'IMET (BIOPAMA) dans leur système de suivi des aires protégées.	X	
16. Le contrat inclut les obligations (1) de rapportage régional auprès de l'assistance technique responsable du suivi technique et des aspects d'apprentissage, de capitalisation et de visibilité du programme régional ECOFAC 6 , (2) d'accueil et d'encadrement d'au moins une mission "suivi/ capitalisation d'expérience" de l'assistance technique par an, (3) de participation aux réunions annuelles d'échange d'expérience (présentation des résultats et leçons apprises) et autres ateliers thématiques organisés dans le cadre des activités de capitalisation du programme, (4) d'assurer une contribution au niveau des produits de communication préparés par l'assistance technique régionale, (5) d'élaboration d'un rapport de démarrage pendant les premiers trois mois pour l'élaboration des lignes de base et cibles de façon spécifique aux niveau des sites d'intervention.	X	

7.1 DÉCLARATION DU DEMANDEUR CHEF DE FILE

Le demandeur chef de file, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur chef de file dans le cadre du présent appel à propositions, représentant les éventuels codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s) dans l'action proposée, déclare par la présente que

1. le demandeur chef de file dispose des sources de financement, des compétences et qualifications professionnelles mentionnées au point 5.4.6.1 de la convention de financement ECOFAC 6 (2016/039-224);
2. le demandeur chef de file dispose des capacités financières suffisantes pour réaliser l'action proposée ou le programme de travail;
3. le demandeur chef de file certifie son statut juridique, celui de ses codemandeur(s) et entité(s) affiliée(s) conformément aux parties 3, 4 et 5 de la présente demande;
4. le demandeur chef de file, les codemandeur(s) et les entité(s) affiliée(s) disposent des compétences professionnelles.
5. le demandeur chef de file s'engage à respecter, d'une part, les obligations prévues dans la déclaration de l'/des entité(s) affiliée(s) du formulaire de demande de subvention et, d'autre part, les principes de bonne pratique en matière de partenariat;
6. le demandeur chef de file est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action, le cas échéant avec le(s) codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s), et n'agit pas en qualité d'intermédiaire;
7. le demandeur chef de file et, le cas échéant, chaque codemandeur et entité affiliée peuvent fournir immédiatement, sur demande, les pièces justificatives mentionnées au point 2.4 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
8. Le demandeur chef de file, le(s) codemandeur(s) et l'/les entité(s) affiliée(s) ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux marchés énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique (disponible à l'adresse Internet suivante: <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do>).
9. s'ils sont recommandés pour bénéficier d'une subvention, le demandeur chef de file, le(s) codemandeur(s) et l'/les entité(s) affiliée(s) acceptent les conditions contractuelles telles que fixées dans le modèle de contrat de subvention annexé au manuel DEVCO des procédures contractuelles et financières (guide pratique).

Il s'agit des sources et montants de financement de l'Union obtenus ou demandés pour l'action ou partie de l'action ou pour son fonctionnement pendant le même exercice ainsi que de tout autre financement obtenu ou demandé pour la même action.

Le demandeur chef de file est pleinement conscient de l'obligation d'informer sans délai l'administration contractante auquel cette demande est soumise si la même demande de financement faite à d'autres services de la Commission européenne ou à des institutions européennes a été acceptée par eux après soumission de cette demande de subvention.

Nous reconnaissons que si nous participons tout en nous trouvant dans l'une des situations prévues au point 2.3.3.1 du Guide pratique ou s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies, nous nous exposons à être exclus de cette procédure et pouvons faire l'objet de sanctions administratives sous forme de l'exclusion et de pénalités financières représentant 2 à 10 % de la valeur totale estimée de la subvention octroyée et que cette information peut être publiée sur le site internet de la Commission, conformément aux conditions énoncées à la section 2.3.4 du Guide pratique. Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, au système de détection rapide et d'exclusion, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude).

Signée au nom et pour le compte du demandeur chef de file

Nom	Marc Languy
Signature	
Fonction	Directeur adjoint WWF Afrique, pour l'Afrique Centrale
Date	16 Mai 2018